

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2020



AIGLE

DEPUIS 1853

Édito.....P. 03

MODÈLE D’AFFAIRES..... P. 04

- Présentation de l’entreprise.....P. 05
- Notre politique RSE.....P. 12
- Notre cartographie des risques.....P. 15

**ENJEUX SOCIAUX : L’HUMAIN
AU CŒUR DE NOTRE PROJET
D’ENTREPRISE**.....P. 18

- Le dialogue social et la qualité de vie au travailP. 20
- La santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos clientsP. 25
- Le développement et le maintien du savoir-faire..... P. 30
- L’humain au cœur de notre développementP. 37

**ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :
L’INNOVATION ET LE PRODUIT
AU SERVICE DE LA PLANÈTE**P. 39

- L’analyse de notre empreinte carbone, un pilier
de notre stratégie #aiglepositiveimpactP. 41
- Pour réduire notre empreinte carbone, un travail de fond
sur notre consommation d’énergie et notre transport P. 44
- Pour réduire notre empreinte carbone, un travail de fond
sur nos collections durables et responsablesP. 47
- L’optimisation et la maîtrise de nos systèmes de productionP. 52
- Des actions concrètes pour préserver la biodiversitéP. 55

**ENJEUX SOCIÉTAUX : SENSIBILISER
ET AGIR POUR DEMAIN**.....P. 58

- La transition écologique : une mission collectiveP. 59
- Des engagements partagés avec nos fournisseurs
et nos partenaires.....P. 62
- Sensibiliser nos communautés à une mode circulaireP. 67
- Être solidaire et accompagner ceux qui en ont besoin.....P. 70
- Donner vie à nos engagements sur nos lieux de travail
et dans nos régions.....P. 74

Perspectives 2021.....P. 78

Notes méthodologiques et attestation
de l’organisme tiers indépendant P. 80

Remerciements.....P. 83

ÉDITO

LIVE FULLY, LIVE RESPECTFULLY!



Aigle est convaincu que les entreprises ont un rôle fondamental pour faire basculer le cours des choses sur les questions environnementales et sur les enjeux de justice sociale et de solidarité.

Nous voulons, à travers nos engagements, **présents dans l'ADN du groupe depuis sa création en 1853, accélérer notre impact positif** sur le monde.

L'année 2020 a marqué un tournant pour Aigle, qui a choisi de renforcer et d'accélérer ses engagements RSE en cadrant ses actions dans une feuille de route globale : son plan **AIGLE Positive Impact**. C'est notre programme pour atteindre des objectifs concrets et se transformer pour durer. Il présente nos engagements pour construire le futur collectivement, avec nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos partenaires.

Nous avançons un pas après l'autre. Chaque action, chaque décision nous permettent d'évoluer en permanence dans notre stratégie de transformation. **C'est un mouvement d'entreprise. Une stratégie de développement de la marque.**

C'est dans cette droite ligne que Aigle est devenue **officiellement Société à Mission** en décembre 2020,

pour faire écho à notre raison d'être, telle que nous venons de l'inscrire dans nos statuts. **« Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres traces que celles de nos pas ».**

Durant cette année 2020, nous avons lancé un certain nombre d'initiatives dont nous mesurons déjà les résultats : notre plateforme de seconde main, nos points de collecte dans les magasins pour recycler les vêtements usagés, nos ateliers de réparation, le développement de nos produits éco-conçus, la limitation du plastique à usage unique, nos actions pour diminuer de **46 % notre empreinte carbone d'ici 2030**.

Ce rapport fait un tour d'horizon des grands défis à relever, des actions mises en place en 2020, et de nos futurs engagements. Il révèle nos priorités et met en lumière nos premières victoires. Plus important encore, il indique le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Pour y parvenir, nous sommes convaincus qu'un mouvement collectif est nécessaire. En développant la co-construction, avec nos collaborateurs, clients et partenaires, en solidifiant nos liens avec nos partenaires, et en faisant vivre nos engagements communs pour sensibiliser le monde qui nous entoure.

MODÈLE D'AFFAIRES



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques en caoutchouc naturel. Vêtements comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style & fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

En défendant le savoir-faire français, en proposant des pièces faites pour durer, en augmentant sans cesse la part de matériaux recyclés dans ses collections, Aigle s'engage à maîtriser son impact environnemental pour contribuer à prendre soin de la planète.

Filiale de MF Brands Group, présente dans 20 pays via 369 points de vente (filiales et partenaires), l'exigence de qualité et le souci du détail sont au cœur de la conception des collections pour garantir un produit juste et durable.

MISSION D'ENTREPRISE EN QUELQUES MOTS...

Depuis 167 ans, nous vivons avec notre temps, attentifs au monde qui nous entoure.

« **Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas ...** »

Cette raison d'être illustre l'esprit **pionnier de Aigle** - première marque de mode patrimoniale à devenir Entreprise à Mission - mais aussi son **investissement dans la conception de ses produits durables, imaginés avec l'envie sincère de créer un impact positif**. Cette raison d'être porte également une ambition au-delà des frontières de l'entreprise : **protéger notre planète pour continuer à en profiter pleinement**.

2020 est aussi une étape clé pour AIGLE et pour l'ensemble de nos collaborateurs : **AIGLE est officiellement devenue Société à mission**. Cela est le symbole du travail accompli jusqu'à maintenant par les équipes sur le chemin du Positive Impact, et de notre volonté d'accélérer, d'aller encore plus loin, un pas après l'autre.

Notre raison d'être est désormais inscrite dans nos statuts.

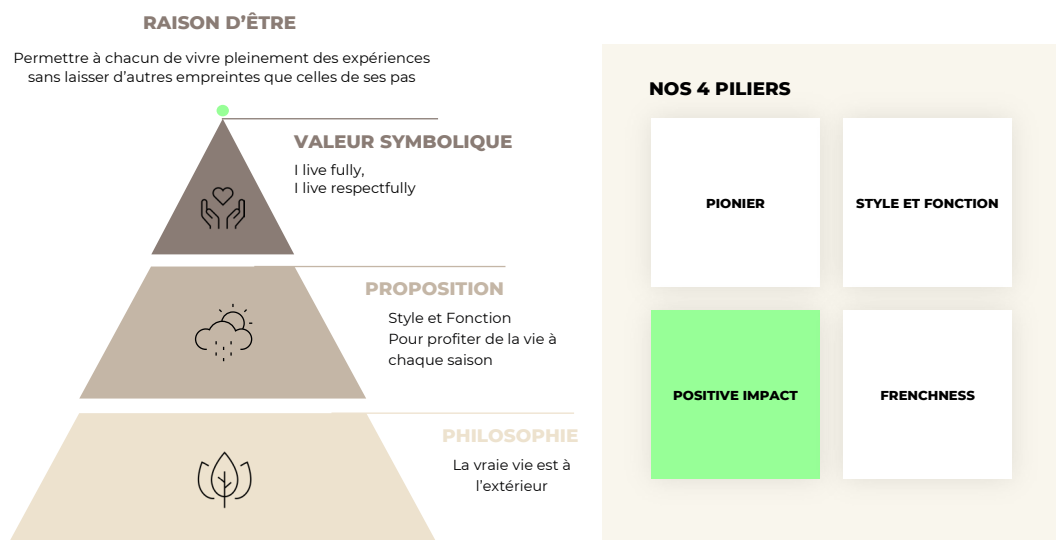
La notion de « société à mission », introduite par la loi Pacte, permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle consacrera des moyens et un suivi.

Pour avancer concrètement, un comité de mission fixe nos objectifs et nous accompagne sur ces 5 engagements :

- 1. Concevoir des produits durables
- 2. Sélectionner des fournisseurs conformes aux principes du UN Global Compact
- 3. Encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail
- 4. Sensibiliser à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement
- 5. Soutenir des initiatives de protection de l'environnement

LES FONDEMENTS DE AIGLE

Notre plateforme de marque exprime et formalise l'identité et le positionnement de Aigle.



NOS VALEURS & NOTRE SAVOIR-FAIRE

- **Sincérité** – Dit ce qu'il a sur le cœur, ne fait jamais semblant
- **Générosité** – Donne plus que ce qui est attendu
- **Force** – Qui vient de la nature
- **Engagement** – Hutchinson comme symbole
- **Liberté** – Sortir et bouger, dehors peu importe le temps

Maître caoutchoutier depuis 1853, au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne la majorité de ses bottes à la main, dans l'usine de Ingrandes et perpétue un savoir-faire unique.

200 artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail : il faut 2 ans à un Maître caoutchoutier pour maîtriser les 60 étapes de fabrication d'une botte, faite de caoutchouc naturel.

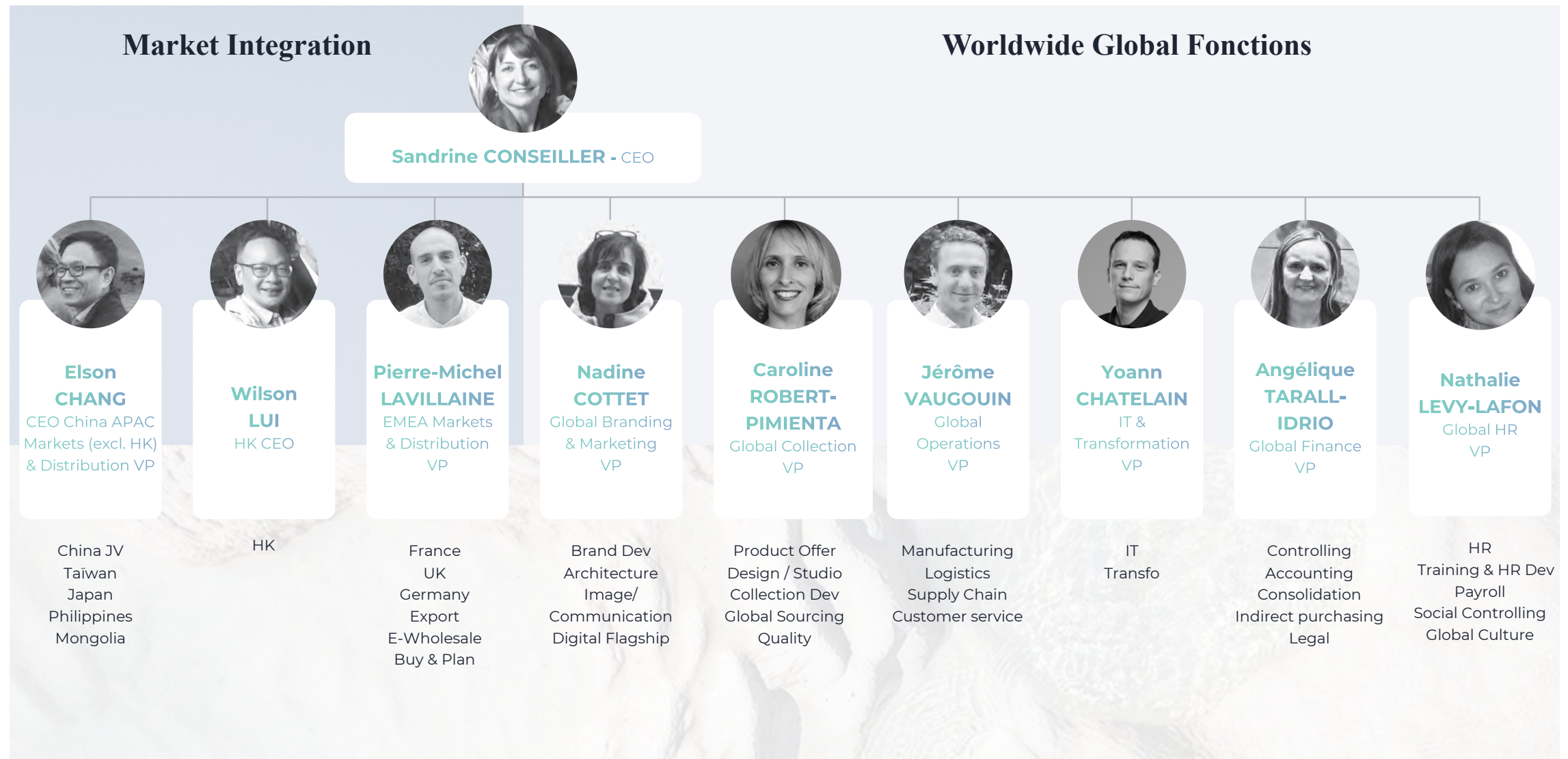
Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients : botte enfant, botte lifestyle destinée aux citadines ou lignes de bottes dédiées au jardinage.

AIGLE est également l'une des marques référentes sur les catégories vêtements et chaussures : parkas, vestes, polaires, chaussures et accessoires. Pour cela, nous nous appuyons sur des fournisseurs experts des matières techniques et de leur montage garantissant ainsi une protection de haute performance à nos clients.



NOTRE GOUVERNANCE

Une globalisation et une internationalisation de l'organisation.



Depuis juin 2019, **Sandrine Conseiller** est notre nouvelle Directrice Générale.

La mission du comité de direction d'Aigle : **construire une marque durable et mondiale tout en optimisant les ressources.**

Le Comité Exécutif a été revu afin d'accompagner Mme Conseiller dans les nouveaux enjeux stratégiques définis pour la marque, avec un retour de croissance du business sur l'ensemble des marchés. Ce Comité Exécutif est global et international et comprend des fonctions métiers (Branding/Marketing, Finance & Systèmes d'Informations, Ressources Humaines, Opérations et Collections/Achats/Qualité), et deux Directeurs généraux asiatiques.

Cette organisation permet également un pilotage monde de la marque sur l'ensemble de ses marchés.

NOTRE AMBITION

En 2020, Aigle a réalisé **280 millions d'euros de ventes sous enseigne.**

Notre ambition est de poursuivre notre croissance - en augmentant la rentabilité et en réduisant l'empreinte carbone de notre entreprise.

NOS CHIFFRES CLÉS

2

RÉGIONS BUSINESS

20

PAYS DE RÉFÉRENCE

4

COLLECTIONS

2600

MODÈLES

68 %

DE VENTES RETAIL
369 points de vente

32 %

DE VENTE EN WHOLESALÉ
dont 14 % de ventes en ligne

1428

SALARIÉS

5

FILIALES DE
DISTRIBUTION

1

USINE DE
FABRICATION

UNE PRÉSENCE MONDIALE

369

POINTS DE VENTE
boutiques, corners
et outlets

74

**BOUTIQUES
RETAIL
EN EUROPE**

295

**BOUTIQUES
RETAIL EN ASIE**
205 en Chine,
20 à HK, 21 à Taiwan,
44 au Japon,
4 aux Philippines,
1 en Mongolie



NOS VENTES 2020

280 millions d'euros de ventes sous enseigne.

280 M€

MONDE EN 2020



129 M€

EN EUROPE = 46 %



151 M€

EN ASIE = 54 %

LA RÉPARTITION DU CA PAR CATÉGORIE DE PRODUITS



VÊTEMENTS

63 %

ÉVOLUTION :
- 14 %
177 M€



CHAUSSURES

9 %

ÉVOLUTION :
- 12 %
25 M€



BOTTES

26 %

ÉVOLUTION :
+ 14 %
73 M€



ACCESSOIRES

2 %

ÉVOLUTION :
- 14 %
5 M€

NOS ÉQUIPES

1428

COLLABORATEURS
DANS LE MONDE



617

EN EUROPE



583

EN FRANCE



811

EN ASIE

NOTRE POLITIQUE RSE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite, et par une prise de conscience de plus en plus forte de l'ensemble de nos parties prenantes autour de nos responsabilités face aux problématiques environnementales, sociales et sociétales. Nous nous trouvons aujourd'hui à un point de bascule : les dix années devant nous seront déterminantes.

Aigle est mobilisé depuis sa création sur les sujets de développement durable. Et l'entreprise a amorcé cette année une transition concrète en formalisant sa stratégie d'entreprise : **Aigle Positive Impact**. Elle est la colonne vertébrale de notre stratégie d'entreprise, la ligne d'horizon de toutes nos actions. Ce programme d'engagements guide nos objectifs et actions pour construire, un pas après l'autre, une mode durable et désirable.

Cette stratégie s'appuie sur 3 piliers fondateurs pour construire toutes nos actions :



Notre raison d'être

« Permettre à chacun de **vivre pleinement des expériences** sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas ... »



QUELQUES FAITS MARQUANTS DE AIGLE POSITIVE IMPACT EN 2020

<p>Sortie de la Rubber Sneaker</p> <p>PREMIÈRE BASKET ÉCO-RESPONSABLE</p>		<p>22</p> <p>NOUVELLES BOUTIQUES OUVERTES DANS LE MONDE</p>
	<p>-46 %</p> <p>D'ICI 2030</p> <p>Validation de notre objectif de diminution de notre impact carbone sur nos scope 1, 2, 3.</p>	<p>ALLIANCES AVEC DE NOUVELLES PARTIES PRENANTES NOTAMMENT :</p> <p>GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES THE FASHION PACT</p>
<p>CERTIFICATION ORIGINE FRANCE GARANTIE</p> 	<p>Nos fournisseurs alignés sur les principes de UN GLOBAL COMPACT</p> <p>WE SUPPORT</p> 	<p>3 ANS</p> <p>LE RENOUVELLEMENT DE LA LPO 2021-23</p> 
<p>LANCEMENT DE PROGRAMMES DE REFORESTATION ET VÉGÉTALISATION des espaces urbains avec notamment la pépinière Naudet.</p> 		<p>MODE CIRCULAIRE</p> <p>La sensibilisation de nos communautés : lancement de notre plateforme de seconde main Second Souffle, box de collecte en boutique, atelier de réparation en boutique.</p> <p>AIGLE SECOND SOUFFLE</p>



CATÉGORISATION DE NOS RISQUES

L'analyse des risques nous a permis de déterminer nos enjeux en matière de **responsabilité sociale, environnementale, et sociétale** que nous avons suivi en 2020 afin d'avancer efficacement, un pas après l'autre.

Les indicateurs clés de suivi, en réponse à ces enjeux, sont déclinés à la suite de ce rapport

1. Enjeux sociaux : l'humain au cœur de notre projet d'entreprise

- Le dialogue social et la qualité de vie au travail
- La santé & la sécurité de nos collaborateurs et de nos clients
- Le développement & le maintien du savoir-faire
- L'humain au cœur de notre développement

2. Enjeux environnementaux : l'innovation et le produit au service de la planète

- L'analyse de notre empreinte carbone, pilier de notre stratégie #aiglepositiveimpact
- Pour réduire notre empreinte carbone, un travail de fond sur notre consommation d'énergie et notre transport
- Pour réduire notre empreinte carbone, un travail de fond sur nos collections durables et responsables
- L'optimisation de nos systèmes de production
- Des actions concrètes pour préserver la biodiversité

3. Enjeux sociétaux : sensibiliser & agir pour demain

- La transition écologique : une mission collective
- Des engagements partagés avec nos fournisseurs et nos partenaires
- Sensibiliser nos communautés à une mode circulaire
- Être solidaire et accompagner ceux qui en ont besoin
- Donner vie à nos engagements sur nos lieux de travail & dans nos régions

NOTRE CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Pour Aigle, un risque est la possibilité qu'un évènement implique des conséquences susceptibles d'affecter le capital humain, environnemental, matériel, financier et réputationnel.

Ce tableau présente et décrit les principaux risques extra-financiers identifiés au sein de l'entreprise. L'évaluation de ces risques est un travail continu et peut être complété en fonction des évolutions du contexte interne et/ou externe.

Pour identifier nos risques et enjeux principaux en matière de RSE, nous nous sommes basés sur le référentiel Grenelle II et avons procédé à un benchmark des pratiques sectorielles. La méthodologie de la cartographie des risques est décrite dans la note méthodologique.

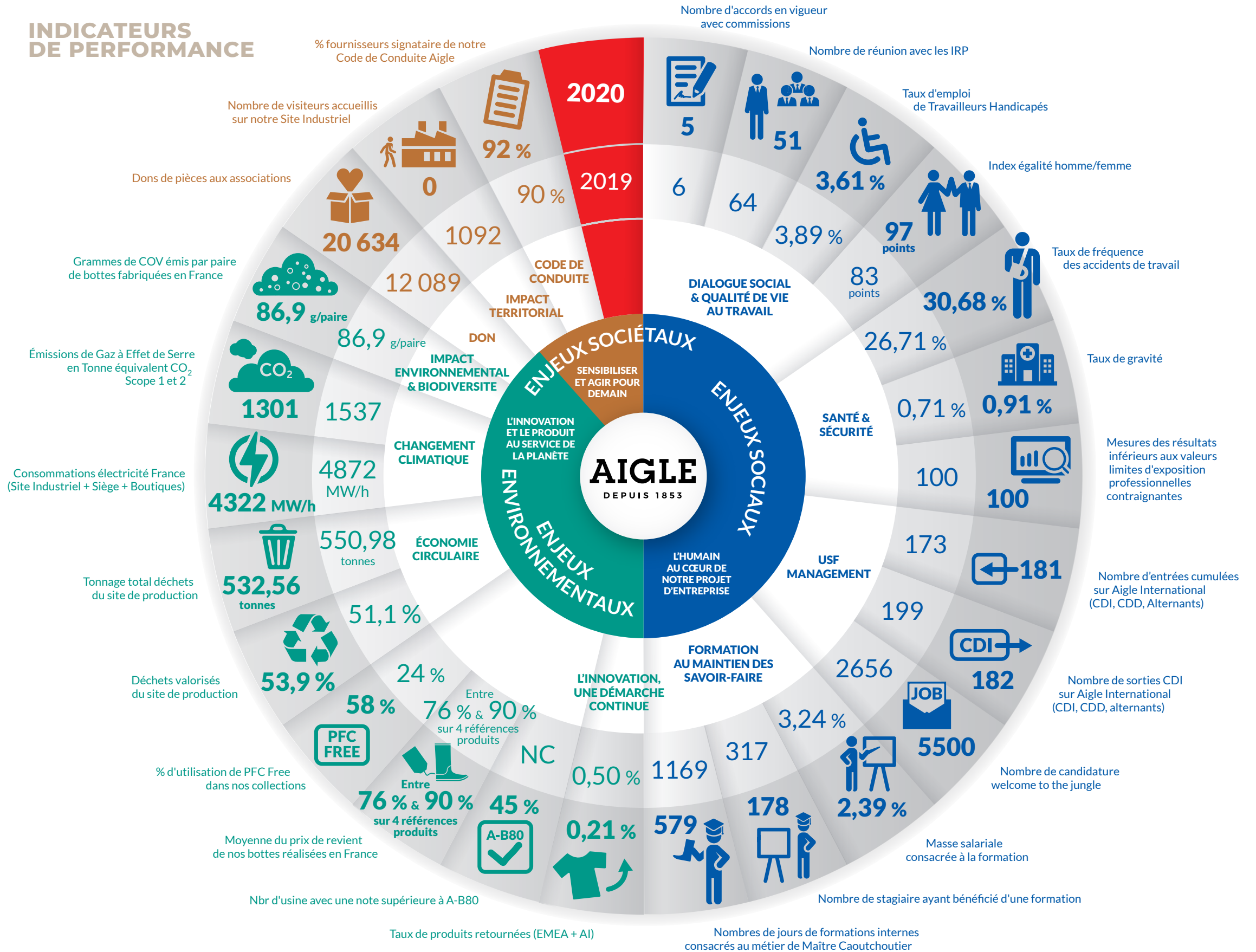
RISQUE SIGNIFICATIF
PAS DE RISQUE SIGNIFICATIF

Catégorie d'informations
extra-financières auxquelles
un risque peut être associé

Définition du risque
et justification de son
caractère significatif

ENVIRONNEMENT		
Changement climatique, énergie et eau	Changement climatique	Risque de rupture d'approvisionnement de nos matières premières
	Besoins énergétiques, énergies renouvelables et eau	Maîtrise de la facture énergétique et d'eau, augmentation des prix
Économie Circulaire	Efficacité des matières recyclées, upcyclées	Baisse de la qualité et de la technicité
	Valorisation des déchets	Augmentation des coûts de gestion
Biodiversité	Dégradation de la biodiversité	Utilisation des matières premières naturelles qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité
SOCIAL/SOCIÉTAL		
Santé et Sécurité	Santé et Sécurité dans le monde	Risque de pandémie et de santé pour l'entreprise et les employés, fermeture de la manufacture et des boutiques, fermeture des bureaux
	Santé et Sécurité au travail	Qualité de vie au travail, accident, maladie, risques psychosociaux, risque d'image, d'attractivité, couts sociaux directs et indirects (cotisations AT/MP)
	Santé et Sécurité dans les magasins	Sécurité des clients dans les magasins, accident
Emploi et Compétences	Attractivité et recrutement des talents	Pertes des talents contribuant à la valeur de l'entre- prise, absence d'anticipation sur les évolutions métier
	Formation et compétences	Maintien de notre savoir-faire, perte des compétences nécessaires aux besoins de l'entreprise
Qualité du management et du dialogue social	Engagement des collaborateurs	Perte de l'adhésion au projet des collaborateurs, de sens, et de valeurs
	Relations sociales	Dégradation du climat social, perte de productivité, grèves
Égalité de traitement	Diversité	Attractivité des talents, risque d'image
	Discriminations	Risque d'image
Engagements sociétaux	Qualité des produits/services et relation clients	Insatisfaction client, non fidélité, baisse montant du panier, mauvaise image, perte de CA
	Maîtrise et connaissance de la chaîne d'approvisionnements	Risque de réputation, ruptures d'approvisionnement, maîtrise des coûts de production
	Bien-être animal	Risque d'image
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
Lutte contre la corruption	Corruption / Ethique	Non Intégrité et/ ou loyauté, perte de confiance dans les relations partenaires, faits de fraude/corruption interne et externe, risque d'amende, risque image
DROITS DE L'HOMME		
Droits de l'Homme	Droits de l'Homme chez nos fournisseurs	Atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales et à la santé et à la sécurité des personnes. Risque de réputation, perte de confiance des consommateurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE



ENJEUX SOCIAUX

L'HUMAIN AU CŒUR
DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE





Aigle, engagé pour une politique sociale et humaine en adéquation avec ses valeurs, est convaincu que des collaborateurs qui viennent avec plaisir au travail contribuent durablement à sa performance. C'est pourquoi la qualité de vie au travail est au cœur des préoccupations de l'entreprise. Aigle met à disposition des outils et un environnement de travail dans lequel les collaborateurs peuvent s'exprimer et agir librement.

Notre programme Aigle Positive Impact et notre raison d'être sont aussi des leviers puissants d'engagement et favorisent une dynamique d'équipe, directement liée à la création de valeur de l'entreprise.

LE DIALOGUE SOCIAL ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

UN DIALOGUE SOCIAL MAINTENU ET ADAPTE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Dès l'annonce du confinement national, nous avons convoqué un CSE extraordinaire et une CSSCT extraordinaire, afin d'évoquer la situation avec les élus. Les partenaires sociaux ont aussitôt accepté de négocier deux accords, afin de faire face à l'urgence de la situation :

- Un accord du 31 mars, portant sur les **modalités de fixation des congés payés**, en application de l'ordonnance du 25 mars 2020, propose des mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos : cet accord nous a permis d'imposer jusqu'à 5 jours de congés payés et des jours de repos, afin de ne faire débiter l'activité partielle qu'à partir du 1^{er} avril 2020,
- Un accord du même jour, portant sur **l'aménagement exceptionnel et temporaire des modalités de fonctionnement du dialogue social**, a conduit à simplifier le processus de convocation des instances, à utiliser les moyens de réunions à distance par visio et téléconférence, à prioriser les sujets à traiter et à autoriser la signature électronique des procès-verbaux et/ou accords.



Indicateurs clés 2020

Nombre de réunions avec les instances représentatives du personnel : **51 réunions réalisées** vs 64 en 2019.

Nombre d'accords en vigueur donnant lieu à une commission annuelle de suivi : **5** vs 6 en 2019 (baisse en raison de la crise sanitaire).

BILAN DE NOS ACCORDS D'ENTREPRISE

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, notre **charte sur le télétravail** nous a servi de support lors du premier confinement, en mars 2020.

Si la charte ne prévoyait le télétravail que pour les salariés cadres, sa mise en œuvre a été étendue à tout salarié qui pouvait réaliser son travail à distance, en équipant les collaborateurs de matériel portable ou en les autorisant à emporter leur matériel informatique fixe. Plus que jamais, ce dispositif de télétravail a pu fonctionner grâce à la confiance mutuelle entre salariés et responsables hiérarchiques. En raison de la crise sanitaire, **6872 jours** de télétravail ont été réalisés par nos collaborateurs en 2020 (vs **463 jours** en 2019 et 75 jours en 2018).



Pour aller plus loin

Afin de tirer parti de cette expérience vécue lors de l'année 2020, la négociation d'un accord de télétravail est prévue pour 2021, afin de remplacer la charte jusqu'alors en vigueur, et de la compléter par des mesures adaptées.

PROTÉGER NOS SALARIÉS DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

**PROTÉGER,
C'EST CE QU'ON
FAIT DE MIEUX.**

ALORS FAISONS-LE !
MERCI DE VOS EFFORTS
AU QUOTIDIEN POUR
FAIRE DE CES BUREAUX
UN NID À L'ABRI.

AIGLE

Le « savoir protéger » fait partie de notre ADN de marque, et nous avons à cœur de protéger nos employés, de les préserver des risques sanitaires de la COVID19 qui ont rythmé l'année 2020. Le confinement national a été déclaré en mars 2020, cette décision gouvernementale nous a conduit à fermer nos magasins et la manufacture avec des conséquences importantes sur l'ensemble de nos activités. Par conséquent, nous avons été contraints de placer certains de nos salariés en activité partielle. Pour autant, il nous a semblé essentiel de limiter l'impact financier de nos salariés. De ce fait, nous avons fait le choix de mettre en place les actions suivantes en France :

- Le **maintien de la rémunération** à l'ensemble des salariés sur le mois de mars 2020 avec la prise de congés payés et de jours de repos, en application d'un accord négocié avec l'ensemble des partenaires sociaux dès le 19 mars 2020 et signé le 31 mars,
- Une **compensation de salaire** versée en avril afin de compléter l'indemnisation de l'activité partielle et ainsi maintenir la rémunération fixe des salariés concernés,
- Une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** de 25 € net par jour de travail versée aux salariés qui ont assuré la continuité de l'activité sur le site (logistique, maintenance, accueil, comptabilité, Customer Service, Ressources humaines, IT ainsi qu'aux salariés de la production ayant contribué à la fabrication des masques),
- Le versement intégral de la **prime de vacances annuelle** de 500 € versée en juin, et le 13^e mois versé en novembre à tous les salariés et sans impact de l'activité partielle pendant les deux confinements,
- Le **soutien proposé par nos partenaires Action Logement et Humanis** (caisse de retraite), à nos salariés qui auraient été en difficulté financière.

POUR L'ÉGALITE HOMME/FEMME – INDEX 2020

Depuis la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, Aigle International procède chaque année à la publication de son Index Égalité Femmes/Hommes.

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, cet index (sur 100 points) est calculé par le biais de cinq indicateurs compte-tenu de notre effectif :

- **Indicateur 1.** Écart de rémunération entre les femmes & les hommes (/40 points)
- **Indicateur 2.** Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes & les hommes (/20 points)
- **Indicateur 3.** Écart de taux de promotions entre les femmes & les hommes (/15 points)
- **Indicateur 4.** Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année qui suit leur retour de congé maternité (/15 points)
- **Indicateur 5.** Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (/10 points)

La note minimale requise pour cet index est de 75/100¹. Selon le barème suivant, au titre de l'année 2018, publié en **2019**, l'index est de **83 points** ; pour l'année 2019, publié en **2020**, il est de **83 points** ; enfin pour l'année 2020 publié en 2021, il est de **97 points**.



	2018	2019	2020
Indicateur 1	38/40	39/40	37/40
Indicateur 2	20/20	20/20	20/20
Indicateur 3	15/15	15/15	15/15
Indicateur 4	0/15	0/15	15/15
Indicateur 5	10/10	10/10	10/10
TOTAL	83/100	84/100	97/100

Aigle est fier de ce résultat révélateur d'une politique de Ressources Humaines qui intègre pleinement le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Dans notre Accord Homme/Femme, nous avons par exemple défini de ne pas impacter l'absence en congé maternité des femmes cadres pour le calcul de leur bonus.

Concernant l'indicateur 1 (écart de rémunération entre les femmes et les hommes), la rémunération 2020 a été impacté par l'activité partielle pendant les périodes de confinement : baisse de la masse salariale moyenne.

¹Rappel des textes législatifs : en dessous de 75/100, l'entreprise a obligation de mettre en place des mesures correctives. Aigle n'est donc pas concerné.

Dans la continuité de cet engagement et afin de poursuivre nos actions pour atteindre un index de 100 points, nous avons porté une attention particulière aux augmentations des collaboratrices en retour de congé maternité (indicateur 4).



Pour aller plus loin

Ce score indique que nous devons poursuivre cet élan et nos actions afin d'atteindre un index de 100 points en 2021.

LA DIVERSITÉ CHEZ AIGLE – ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Aigle international s'est engagé en 2018 en signant un accord d'entreprise pour un plan handicap d'une durée de 3 ans, à poursuivre les objectifs suivants :

1. Informer et sensibiliser les salariés sur le handicap
2. Développer le recrutement et l'intégration en CDI et CDD de personnes en situation de handicap
3. Favoriser l'émergence des déclarations des situations de handicap par les salariés en poste
4. Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
5. Continuer le développement des prestations confiées au secteur protégé (ESAT ou EA).

En 2019, soit la deuxième année de mise en œuvre de notre plan d'action handicap, Aigle a communiqué en interne sur ce sujet - avec des supports d'information - et a poursuivi le maintien handicap dans l'emploi - via de l'investissement matériel.

Nous avons démarré l'année 2020 avec plusieurs ambitions en lien avec notre accord :

Ambition n°1 : poursuivre notre **sensibilisation en interne** via l'animation d'un atelier en groupe « Dessine-moi une fresque » avec notre partenaire externe Atouts & Handicaps et à destination de nos salariés de notre site d'Ingrandes sur Vienne. Malheureusement, avec le contexte sanitaire, la Mission Handicap a pris la décision de reporter l'animation de cet atelier en 2021.

Ambition n°2 : favoriser le **maintien dans l'emploi** en rencontrant individuellement, et sous le sceau de la confidentialité vis-à-vis du manager, chaque salarié ayant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) déclarée en interne. La mission handicap a mis en œuvre cette initiative en mars 2020, avant d'être stoppée par le premier confinement puis a repris en septembre 2020. Nous avons ainsi rencontré 5 salariés avec RQTH et mis en œuvre à l'issue de ceux-ci une mobilité en interne du secteur production au secteur logistique. Nous allons poursuivre ces rencontres en 2021.

Ambition n°3 : **développer le recrutement** en CDI et CDD en s'inscrivant pour notre première participation au salon Hello Handicap du 27 au 30 octobre 2020.

Hello Handicap est le plus grand salon de recrutement en ligne et sur mobile dédié aux candidats en situation de handicap. Pour Aigle, cette participation est une belle opportunité de recruter les profils que nous recherchons et d'affirmer notre engagement social et solidaire auprès d'une très large audience.

Extrait page LinkedIn Aigle pour afficher notre engagement sur les réseaux :

Nous reconduisons notre partenariat en 2021 pour participer aux 2 prochaines éditions qui auront lieu en avril et en octobre 2021.

Notre accord d'entreprise étant arrivé à échéance en décembre 2020, nous allons engager les échanges avec nos partenaires sociaux pour le renouveler.



Indicateur clé

En 2020, notre taux d'emploi direct de travailleurs handicapés chez AIGLE est de **3.61 % versus 2019 : 3.89 %²**.



Pour aller plus loin

L'année 2021 sera marquée par plusieurs événements pour poursuivre nos actions en faveur de l'inclusion de travailleurs handicapés : atelier « Dessine-moi une fresque », participations aux salons Hello Handicap et participation aux 10^e Dialogues de l'Inclusion, événement majeur qui aura lieu le 27 mai 2021.

² Les 5.85 % indiqués dans le rapport RSE 2019 comprenaient le taux de 1.95 % des bénéficiaires STI qui ne sont plus comptabilisés en 2020 car la loi a modifié le décompte.

Suite à la réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés, le calcul du taux d'emploi ne prend désormais en compte que la part des travailleurs handicapés effectivement présents dans l'entreprise ; autrement dit l'emploi « direct » (titulaires + intérimaires + stagiaires). Auparavant, le recours à la sous-traitance auprès des secteurs adaptés et protégés permettait de générer des unités bénéficiaires pour l'entreprise en complément de ces bénéficiaires internes. Cette évolution permet de mieux apprécier l'engagement direct de l'entreprise.

Suite à la réforme, l'emploi dit « indirect » (achats de biens et services auprès des secteurs adaptés et protégés et des travailleurs indépendants handicapés) ne sera plus pris en compte dans le calcul du taux d'emploi. Il restera encouragé sous la forme d'une déduction appliquée au montant de la contribution brute.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS ET DE NOS CLIENTS

La santé de nos collaborateurs a été un sujet central durant cette année 2020 avec la crise de la COVID 19. Nous en avons fait une priorité afin de protéger nos employés dans cette période difficile. Nos priorités pour nos collaborateurs se sont concentrées sur le plan sanitaire et financier.

GARANTIR LA SANTÉ & LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Dès le début de la crise sanitaire, une **cellule d'écoute psychologique par téléphone** a été mise en place, au bénéfice de **l'ensemble des salariés en France**.

Une unité de gestion de crise a également été constituée, réunissant au moins une fois par semaine et en fonction de l'actualité et des urgences, RH, managers et service santé-sécurité. Cela a permis d'assurer une veille permanente, de communiquer auprès des salariés, et de mettre en place les dispositifs sanitaires nécessaires à la reprise et au maintien d'activité dans des conditions de sécurité optimales pour nos salariés et nos clients.

Aussi, tous les secteurs de l'entreprise ont disposé de masques, de gel hydroalcoolique, de lingettes et de sprays désinfectants virucides. Sur les postes de travail le nécessitant, des cloisons de séparation ou des plexiglas ont pu être installés. Les conditions d'accès aux salles de pause ainsi que nos espaces restauration ont été adaptées pour répondre à la problématique sanitaire. En parallèle, nous avons mis en place un protocole communiqué à l'ensemble des managers pour accompagner la gestion de nos salariés symptomatiques et cas contact.

À la fin du premier confinement en mai 2020, nous avons transmis un protocole sanitaire à **tous nos salariés du Retail, du Corporate et de la Production**, avec accusé de lecture. Ce même protocole a également été diffusé aux agences de travail temporaire, ainsi qu'aux entreprises extérieures avec lesquelles nous collaborons.

Ce protocole est ajusté selon l'évolution des conditions sanitaires nationales et les besoins d'organisation du travail. Le télétravail reste toujours prioritaire pour nos services Corporate.

Dès le début de la crise sanitaire en Asie, le port du masque a été rendu obligatoire. Nos équipes se sont mobilisées pour soutenir les collaborateurs sur place : l'équipe santé sécurité d'Ingrandes a envoyé un ravitaillement de masques (chirurgicaux et FFP2).

Les équipes corporate ont adopté le télétravail à raison d'un à deux jours par semaine avec une flexibilité au niveau des horaires pour les jours de présence au bureau. Toutes les boutiques ont été fermées pendant plusieurs semaines. Les réunions physiques avec les clients ont été annulées (réunions à distance uniquement).

Notre service Santé Sécurité Environnement et la CSSCT travaillent en étroite collaboration sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail.

Malgré la crise sanitaire, la CSSCT a pu se réunir 7 fois pour identifier des solutions aux différentes problématiques soulignées. Aussi, des visites ont été réalisées afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.

En 2020, 97 actions ont été ouvertes et 103 problématiques ont été résolues, soit un taux d'avancement de 71,5 % sur la période 2016-2020 (55,7 % des actions 2020 soldées).

Parce que la communication est indispensable pour maintenir la dynamique de prévention, nous avons poursuivi en 2020 les informations « flashes santé et sécurité », les newsletters et mails de la CEO pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs en leur donnant des conseils pratiques et partager les actualités.

Compte tenu de nos enjeux de sécurité dans nos bâtiments situés sur notre site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nous avons mis en place des mesures compensatoires en 2019 que nous avons poursuivie en 2020. Ces mesures sont déclinées en visites quotidiennes pour prévenir le risque amiante (plaques de faux-plafond), en visites hebdomadaires pour prévenir le risque structure bâtiment (charpentes, couvertures et murs).



Indicateurs clés

Taux de fréquence des accidents du travail :
30,68 % en 2020
vs 26,71 % en 2019*.
Taux de gravité : **0,91 % en 2020** pour 0,71 % en 2019.



Indicateurs clés

Nombre de maladies professionnelles reconnues :
5 en 2020 pour 14 en 2019.
Absentéisme global cumulé : **7.34 % pour 2020**
& 7.73 % pour 2019.
Absentéisme global payé : **4.37 % pour 2020**
& 4.36 % pour 2019.

*Note : Le nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt en 2020 est identique à l'année 2019. La croissance en % de cet indicateur (taux de fréquence des accidents) s'explique par la baisse du nombre annuel d'heures travaillées (Télétravail et fermeture de la manufacture) : la méthode de calcul se construit sur le nombre d'heures travaillées vs le nombre d'accidents.

ÊTRE EN VIGILANCE SUR LE RISQUE CHIMIQUE

Soucieux de la santé de nos collaborateurs, notre service Santé Sécurité mène une politique de prévention active. En effet, nous avons poursuivi nos travaux d'étude et de mesure d'exposition en milieu de travail vis-à-vis des émanations de solvants, de poussières et de fumées sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne. Les résultats de ces études sont inférieurs aux valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes.

En parallèle de ces actions, des travaux d'amélioration ont été apportés à l'étuve des semelles d'usure avec le renouvellement du flux d'air et le changement de l'extraction, ce qui améliore la qualité de l'air ambiant.

Nous avons également remplacé la cabine à vernis qui permet une meilleure aspiration du flux de produits chimiques et nous travaillons de plus en plus avec un vernis aqueux en remplacement du vernis solvanté.

Nous avons également changé les masques pour les opérateurs du mélangeage. Ils étaient auparavant équipés de masques P3 jetables, pour les protéger des poussières. Ils sont aujourd'hui équipés de demi-masque P3 à cartouches. Nous améliorons ainsi la performance de protection par une meilleure étanchéité et adaptation individuelle tout en réduisant les déchets.

Dans la continuité de 2019, nous avons poursuivi la sensibilisation de nos opérateurs au risque chimique, au travers de flashs sécurité et de la mise à jour des fiches de poste sécurité, notamment dans le secteur des calandres et des communs. Ces fiches de poste ont été présentées et signées par les opérateurs et les animateurs.



Indicateur clé

100 % des résultats sont inférieurs aux valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes.



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans la droite ligne de notre Programme Aigle Positive Impact, notre priorité est de protéger nos employés face aux risques liés à leur activité professionnelle et d'assurer leur qualité de vie au travail.

Pour transmettre notre savoir-faire, et développer notre excellence opérationnelle, nous avons initié un programme complet d'ergonomie au sein de notre usine à Ingrandes.

Le projet « Ergo+ » a démarré en 2019 : c'est un travail de fond que nous déployons pour améliorer de nombreux paramètres dans nos métiers et notre quotidien, centré sur la santé et les conditions de travail, et dans un esprit de développement durable.

Ce projet concerne nos maîtres caoutchoutiers, et a pour but de les protéger, d'améliorer nos produits, notre performance d'entreprise, mais également de pérenniser la transmission des savoirs-faire historiques.

Les axes d'amélioration s'articulent autour des gestes et de la mobilité corporelle, mais également autour du management, de l'ambiance de travail, de l'aménagement des espaces, de l'organisation...et donnent lieu à de nouveaux standards de gestuels.

Un expert en ergonomie / ergo-motricité nous accompagne dans ce projet pour former les équipes, leur permettre de corriger certains gestes et de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Le poste de travail prototype de 2019 a été dupliqué à l'ensemble des postes d'encollage des tiges et avants-pieds afin d'améliorer les gestes. Les encolleuses titulaires et intérimaires déjà en poste ont été formées à l'ergonomie et au standard gestuel. Cette formation est dispensée à chaque nouvelle intégration de personnel sur ce poste.

Le projet ERGO+ est en cours d'application sur le secteur montage avec l'accompagnement du même cabinet d'ergomotricien que pour l'encollage.

Pour les convoyeurs de montage enveloppant, des mesures physiologiques de l'activité musculaire ont permis d'identifier l'impact cardiaque et musculaire des sollicitations quotidiennes. A partir de ces constats, complétés d'une analyse plus générale du travail à réaliser, l'environnement du poste de travail a été aménagé (plancher, mise en place d'un approvisionnement, supports...). Le chantier d'amélioration sur ce secteur se poursuivra en 2021.

Chez Aigle, nous avons deux techniques de montage d'une botte, le montage à plat et le montage enveloppant. Pour le montage à plat, une équipe pluridisciplinaire a mené un chantier qui a conduit à la transformation d'un premier convoyeur fin décembre 2020. Ce projet se poursuivra également sur une partie de l'année 2021.

FORMER DES ÉQUIPIERS DE SECONDE INTERVENTION

La lutte contre le risque incendie est l'un des enjeux majeurs en matière de Sécurité sur notre site compte tenu du volume de stockage sur notre site industriel. C'est pour cette raison que nous avons formé une **équipe de Seconde Intervention (ESI)** dont le rôle est de soutenir et de compléter l'action des pompiers professionnels en apportant et en utilisant des moyens d'extinction ou de protection complémentaires.

Les formations programmées en mars 2020 n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Elles sont reprogrammées en 2021.



MAÎTRISER NOS ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) SUR SITE

La fabrication d'une botte exige l'utilisation de solvants qui génèrent une émission de gaz et vapeur contenant du carbone, entraînant des impacts sur la santé et l'environnement. Le processus de fabrication unique d'Aigle ne permet pas techniquement de réduire de façon importante la quantité du solvant heptane pour maintenir le niveau de qualité du produit attendu.

Face à une absence de solutions alternatives aux solvants utilisés, Aigle a engagé des actions de gestion d'emploi des solvants au plus juste. Mais pour aller plus loin dans une démarche de réduction, l'entreprise s'est aussi engagée en 2020 dans la recherche d'un process de traitement pour réduire au maximum les rejets de Composés Organiques Volatils émis par les solvants. Un accompagnement avec un partenaire spécialisé dans le domaine environnemental a permis de définir la meilleure technologie disponible pour traiter les COV.

Des essais de traitement via cette technologie par charbon actif ont validé l'efficacité et la pertinence de cette solution pour la mise en œuvre d'un plan de déploiement de ce process de traitement des COV à court terme.

Nous sommes régis par le référentiel de la chaussure qui oblige les marques à être en dessous d'un seuil de 25 g de COV par paire produite.



Plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2020 afin de maîtriser cet enjeu, telles que des actions de formation, le remplacement de l'ensemble de la ventilation pour améliorer l'extraction des COV sur la chambre régulée et un essai de traitement des rejets.

Pour aller plus loin

Pour aller plus loin dans notre démarche de réduction des COV, nous avons réalisé une étude technico-économique sur l'année 2020 pour proposer les meilleures techniques disponibles qui permettront de diminuer un maximum d'émissions diffuses de COV. Dans l'attente des résultats de l'étude, Aigle a aussi engagé une démarche de recherche de traitement transitoire possible sur les rejets de COV qui a conduit vers une technologie par adsorption sur charbon actif. L'installation d'une unité de traitement pilote sur les rejets extraits de la chambre régulée a validé l'efficacité de cette technologie sur le traitement des COV. Lors de la période d'essai, l'unité de traitement a permis de détruire 168 kg des COV rejetés. Le résultat du rapport de l'étude technico-économique complémentaire a été réceptionné fin 2020 et communiqué à la DREAL. Aigle continue, avec ses services industriels, à travailler sur l'amélioration de son process de fabrication pour diminuer la consommation du solvant heptane.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DU SAVOIR-FAIRE

La marque Aigle porte un héritage et un patrimoine forts. Il est indispensable pour l'entreprise d'assurer un maintien du savoir-faire présent au sein de son usine, un niveau d'excellence auprès de ses collaborateurs, et une transmission du savoir.

L'UNIVERSITÉ DES SAVOIR-FAIRE AIGLE

Promouvoir un programme de développement des compétences et de formation tout au long de la vie professionnelle et assurer une évolution constante des savoirs et savoir-faire, telle est l'ambition d'Aigle International pour chacun des salariés.

C'est au travers de notre Université des Savoir-Faire AIGLE (USF) que nous développons nos programmes de formation pour l'ensemble de nos fonctions : front-office, back office, fonctions commerciales (retail/wholesale) et les métiers de la production, aussi bien pour les collaborateurs que pour les managers.

Aigle place ses efforts sur le développement des **compétences métiers** de nos collaborateurs et des **compétences de management** pour nos managers.

Pour rappel, l'investissement formation réalisé en 2019 a représenté un montant de **606 570.31 euros**, soit **3.24 % de la masse salariale**. Au cours de l'année 2019, le nombre total d'heures de formation s'élève à 6150 heures. Au total, 118 stagiaires ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2019.

L'investissement formation réalisé en 2020 a représenté un montant de 402 289.07 euros, soit 2.39% de la masse salariale (vs 3.24 % en 2019 et 2.53 % en 2018) ; en plus des formations issues du plan de développement des compétences.

Au cours de l'année **2020**, le nombre total d'heures de formation s'élève à **2 254 heures**.

Au total, **178 stagiaires** (stagiaire = personne formée) ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2020 soit **140 collaborateurs**.

Ces informations (durée et de nombre de stagiaires formés) n'incluent pas l'effort de formation interne réalisée sur le poste de travail en production et dédiée au maintien de notre savoir-faire.

Notre offre articulée autour de l'Université des Savoir-Faire est déployée autour de 2 grands axes en 2020 pour nos 3 grands métiers (Corporate, Opérations, Retail) :

- **USF Métiers**, dédiée au développement des compétences métiers
- **USF Management**, dédiée aux programmes de développement des compétences de nos managers



USF MÉTIERS

Pour le collaborateur :

Développer ses compétences
au service du client
et aux besoins de son poste

Pour Aigle :

Développer la culture de
l'obsession client et l'employabilité
de ses collaborateurs



USF MANAGEMENT

Pour le collaborateur :

Développer son management
et son leadership

Pour Aigle :

Développer les leaders
de demain



Indicateurs clés

Masse salariale consacrée à la formation :

2.39% en 2020 vs 3.24% en 2019.

Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation en France : **178 en 2020** vs 317 en 2019.

Nombre de jours de formations internes consacrées au maintien de notre savoir-faire de maître caoutchoutier : **579 jours en 2020** vs 1 169 en 2019.

D'une manière générale, nous constatons une diminution de l'investissement formation pour l'ensemble des indicateurs listés ci-dessus. Cela s'explique par le contexte sanitaire de la crise COVID qui a contraint nos collaborateurs au confinement, et qui n'a pas été favorable au déploiement de la formation chez Aigle (plus de détails ci-dessous).

L'USF MÉTIERS : TOUJOURS PLUS DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉS À CHAQUE MÉTIER DE L'ENTREPRISE & AU CONTEXTE SANITAIRE CONNU EN 2020

Confrontés à la pandémie de la Covid-19, Aigle a adapté son plan de développement des compétences à la crise sanitaire.

Les organismes de formation étant fermés de mi-mars à mi-mai 2020, nous n'avons pas organisé de formations sur cette période. L'organisation des formations a repris à compter de septembre 2020,

Nous avons développé l'utilisation des **formats distanciels** pour s'assurer du respect des conditions sanitaires et également, en lien avec la démarche RSE, pour être plus économe en temps et en déplacement. Ces dispositifs de formation permettent de développer l'efficacité personnelle en offrant des formations sur des temps ajustés.

Nous avons bénéficié du dispositif mis en place par l'état du **FNE-FORMATION** pour financer des formations distancielles à 21 collaborateurs de notre Direction Industrielle. Ce dispositif nous a permis de financer une formation certifiante Green Belt pour 14 collaborateurs à hauteur de 17 500 € HT et une formation certifiante Yellow Belt pour 7 animateurs à hauteur de 5 985 € HT.

L'année 2020, nous a permis de mettre en œuvre un programme spécifique pour nos équipes Wholesale dans le cadre de notre USF Métiers.

Chez Aigle, l'enjeu majeur du wholesale est de mieux présenter nos collections, installer notre nouvelle gamme Aigle pro, être plus visible en magasin.



Pour accompagner cette transformation, Aigle souhaite renforcer, harmoniser et professionnaliser les compétences de ses équipes commerciales pour les rendre plus efficaces et plus agiles. Dans cette nouvelle dynamique, Aigle a créé sa **première école de vente Wholesale** qui intègre des méthodes et techniques communes entre les 2 réseaux (spécialistes et réseaux natures). Ainsi l'intégralité de la Force de Vente est formée sur les techniques de ventes « pour obtenir plus et être plus agile ».

Cette formation se déroule en plusieurs phases sur 2 années. En septembre 2020 nos équipes ont pu suivre deux modules :

1. Formation des managers : « Train The Trainer, Booster la performance », pour développer les talents et les rendre capables de challenger leurs équipes autour des techniques de vente Aigle.

2. Formation de l'équipe commerciale : module de formation sur les techniques de vente Aigle « Booster la performance »

En 2021, Aigle proposera un module spécifique autour de la négociation.

Sur la production : maintien et développement de notre savoir-faire

Aigle investit également dans un programme de formation sur la production dans le but de maintenir et de développer notre savoir-faire. Le savoir-faire de nos maîtres caoutchoutiers est une fierté pour l'entreprise. Sa transmission, symbole de notre excellence, est une priorité pour la marque. Nous avons investi **4 631 heures** de formation interne en **2020**, déployé au poste de travail de nos Maîtres Caoutchoutiers. Ces formations ont permis de développer la polyvalence au sein de nos équipes titulaires et ont également été dédiées à de la formation initiale pour nos nouveaux embauchés.

Le volume d'heures de formation n'est pas comparable à **2019 (8 182 heures de formation)** : la fermeture du site ainsi que le confinement ont freiné cette formation de mi-mars à mi-août.

Chaque année, les équipes de notre site industriel sont également accompagnées pour être formées sur les aspects réglementaires et sécuritaires de leur poste (habilitations, SST, CACES, amiante...)

En 2020, nous avons démarré un projet de création de notre école de maître bottier.

Parce que notre savoir-faire est unique au monde, pour le sauvegarder et le transmettre



dans les meilleures conditions, Aigle souhaite développer une école **dédiée** à ce savoir-faire. Notre objectif est de professionnaliser la formation métier par la création de parcours de formation. La priorité est identifiée sur les postes d'assemblage de la botte, zone critique de sauvegarde des gestes.

Pour aller plus loin

Compte tenu du contexte sanitaire, la mise en œuvre de ce projet a été reportée en 2021.

L'USF MANAGEMENT : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES MANAGÉRIALES CHEZ AIGLE

La production

Pour rappel, en 2019, nous avons démarré un **parcours d'accompagnement de notre ligne managériale** en production (responsables de secteurs & animateurs).

Comme indiqué dans notre rapport 2019, notre ambition était de poursuivre en 2020 cet accompagnement. Malheureusement, le contexte sanitaire nous a empêché de mettre en place ce projet. En effet, la production a été fermée lors du premier confinement puis a dû s'organiser logistiquement et humainement pour produire des bottes et ainsi répondre au carnet de commandes.



Pour aller plus loin

Cet accompagnement managérial va être relancé en 2021. Ce programme spécifique et adapté aux besoins internes permettra de répondre aux exigences de montée en puissance et d'amélioration de la performance du site industriel.

Le corporate

Notre parcours d'accompagnement managérial pour les équipes Corporate est à ce jour organisé avec une première étape dédiée à la Connaissance de soi et à l'Efficacité Collective. Cet atelier est animé par notre prestataire **Insights** au cours d'une journée de formation en groupe. En amont, chaque participant réalise le test Insight Discovery puis au cours de l'atelier, chaque participant prend connaissance de son profil, du fonctionnement des langages des couleurs et la méthodologie d'interaction entre les différentes personnalités colorielles.



Session à Ingrandes le 14/02/2020

En 2020, **23 managers** des équipes Corporate ont participé à une première journée de formation ; une réalisée à Ingrandes sur Vienne, dédiée aux équipes de la Direction Industrielle, et une autre à Paris.

L'année 2020 devait être dédiée à la construction du module 2 de notre parcours manager. Ce projet est reporté en 2021 en raison du contexte sanitaire.

Pour aller plus loin

En 2021, pour répondre aux ambitions de développement de l'entreprise, nous avons inscrit dans notre plan de développement des compétences un axe dédié au développement des **compétences managériales**. La priorité sera donnée aux membres de notre Leadership Group pour affirmer leur position et leur posture dans l'organisation.

Le retail :

En 2018, l'USF Retail Aigle a renouvelé son partenariat avec MK'UP pour proposer aux 1^{ers} Vendeurs et Vendeurs (en CDI temps plein) - qui répondent aux exigences de savoir-être, d'engagement professionnel et de potentiel de développement - une formation spécifique : le **Parcours VCM, Vendeur Conseil en Magasin**.

Ce parcours de formation a pour objectif de développer les compétences des 2 piliers fondamentaux du métier :

1. Vendre et conseiller le client en magasin,
2. Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation du point de vente.

Outre, le programme de formation, la validation de ce parcours repose sur le passage d'un titre certifiant de niveau 4 inscrit au RNCP et reconnu dans l'univers Retail.

Le parcours a débuté en novembre 2018, à raison de 10 modules de 2 jours par mois jusqu'au passage du titre en novembre 2019. Pour clôturer le parcours VCM, les 12 lauréats ont pu bénéficier d'une visite dédiée de la Manufacture et d'une remise de diplômes à Châtelleraut le **24 février 2020**.



Session à Ingrandes le 24/02/2020

Les Responsables de Magasins

L'USF Retail a relancé un « Parcours Management » dédié pour les Responsables Magasins ayant rejoint la famille Aigle ou ayant évolué au poste de Responsable de Magasin au cours de l'année 2019. Il permet d'offrir des outils de communication et de motivation d'équipe pour performer en animation, de renforcer le leadership et enfin de favoriser les échanges entre Responsables de Magasin sur les « best practices ».



Notre promotion, qui a démarré le 22 novembre 2019, est composée de 10 Responsables de Magasin de l'ensemble de notre parc de magasins en France.

Après la période de confinement et la reprise de l'activité le 11 mai 2020, nous avons repris le développement de ce parcours et adapté le dispositif de formation (classe virtuelle).

Pour aller plus loin

Comme pour les managers Corporate et de Production, notre ambition est de continuer à accompagner les managers de nos boutiques sur les 3 piliers fondamentaux du métier : Commerce, Gestion et Management. Nous souhaitons repenser nos offres de formation pour les adapter au contexte nécessitant une digitalisation afin de renforcer la posture managériale et le leadership au profit du développement du business et des collaborateurs. 2021, sera dédiée à la construction de ce nouveau parcours de formation.

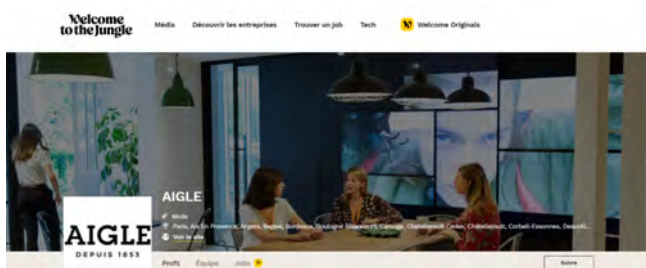
L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT

RECRUTER DES TALENTS & AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CANDIDATS

En 2018, nous avons créé un partenariat avec **Welcome To The Jungle**, plateforme de recrutement adaptée à la génération millenials en quête de sens et d'authenticité dans le travail.

Devenir partenaire de **Welcome To The Jungle** permet à Aigle de s'adresser cette génération et d'être désirable sur le marché de l'emploi. Nous avons ainsi développé notre marque employeur en mettant l'accent sur l'expérience candidat.

En septembre 2020, nous avons édité notre page employeur 2.0 sur **Welcome To The Jungle**, avec les contenus de notre marque Aigle et visuels aux couleurs de notre nouveau siège : l'Atelier 57. Nous en avons profité également pour partager les témoignages vidéo de certains nouveaux collaborateurs, véritables ambassadeurs de notre marque.



Depuis notre lancement sur cette plateforme, nous avons reçu **2,656 candidatures** et **35,000 pages visitées** en 2019 et plus de **5,500 candidatures** et **63,000 pages visitées** en 2020.

Cette plateforme nous offre également une sécurité dans la gestion des données personnelles des candidats. En effet à la suite de l'entrée en vigueur du RGPD, Welcome To The Jungle est également le bon moyen de mieux gérer nos candidatures reçues, tout en respectant le droit à l'oubli et le droit de conservation de chacun.

En complément, nous avons lancé en mai 2020 notre page employeur sur LinkedIn. Nous souhaitons multiplier les canaux de diffusion de nos annonces afin de faciliter l'expérience de nos futurs candidats avec notre marque. Il était indispensable pour Aigle d'amplifier sa présence sur le premier réseau social professionnel de recrutement en ligne. Notre objectif est d'attirer des candidats potentiels en valorisant la culture de notre entreprise. La Page Carrière nous a permis de construire notre stratégie de recrutement sur le long terme et ainsi de développer notre marque employeur, fidéliser nos employés et recruter nos futurs talents.

Fin 2019, nous comptons 10 000 personnes abonnés. **Fin 2020, nous avons atteint 19 000 abonnés.** De septembre à novembre 2020, nos offres d'emploi ont été visitées par plus de 32 000 personnes, et en moyenne **20 % d'entre eux ont postulé.**

En parallèle et pour aller plus loin, nous continuons à être très présents sur Indeed et Fashionjob, deux jobboards très utilisés dans le secteur du retail.

L'INTÉGRATION DES SALARIÉS, UNE ÉTAPE PHARE QUI JOUE SUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

L'arrivée dans une entreprise est une étape importante pour tout nouveau collaborateur.

Nous accordons une grande importance à cette étape dans notre cycle RH : afin qu'une nouvelle prise de fonction se passe le mieux possible et que le collaborateur se sente rapidement intégré au sein de l'entreprise, AIGLE a mis en place des parcours d'intégration en 2017, adaptés pour chaque grand métier. Et pour s'adapter aux besoins et spécificités de tous, nous optimisons chaque année nos modules de parcours par catégorie de métier depuis 2020 :

CORPORATE	RETAIL	LOGISTIQUE & INDUSTRIE
<p>L'intégration « Made in Aigle » se base sur trois piliers essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte d'équipe (déjeuner d'accueil) • Découverte du business model retail et industriel (journée en boutique et visite usine) • Découverte expertise métier (formation produit) <p>Un livret d'accueil est remis à chaque collaborateur dès son arrivée.</p>	<p>RM : 2 semaines en magasin référent + accompagnement manager via Kit d'intégration jusqu'à la validation de la période d'essai</p> <p>RA : 1 semaine en magasin référent + 1 semaine en magasin d'attribution + accompagnement manager via Kit d'intégration jusqu'à la validation de la période d'essai</p> <p>Equipes de vente : 2 semaines en magasin d'attribution + accompagnement manager via Kit d'intégration jusqu'à la validation de la période d'essai</p>	<p>Concernant nos collaborateurs basés à Ingrandes, nous avons à cœur d'intégrer chaque personne dans le respect des règles de sécurité. C'est pourquoi nous mettons en place dès leur arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un point sécurité • Une réunion d'information RH



Indicateurs clés

Nombre d'entrées cumulées sur Aigle International SA (CDI, CDD, Alternants) : **181 en 2020** (pour 173 en 2019).

Nombre de sorties sur Aigle International SA (CDI, CDD, Alternants) : **182 en 2020** (pour 199 en 2019).

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'INNOVATION ET LE PRODUIT
AU SERVICE DE LA PLANÈTE





POSITIVE IMPACT

n. m. faire beau et bien, pour demain.

Notre engagement pour l'environnement est notre réponse, notre optimisme aussi, pour construire une mode plus respectueuse du monde qui nous entoure.

De nombreux défis sont à relever, et c'est maintenant qu'il faut agir. En 2020 nous avons accéléré très fortement la transformation que nous menons activement dans le choix de nos matières premières, dans nos modèles de production et de distribution, dans les modes de consommation que nous proposons, mais également de notre engagement en faveur de la biodiversité.

L'histoire de Aigle, fondée sur un esprit pionnier et innovant, est aux racines de cette transformation. Précurseur en matière de produits durables, Aigle propose depuis 1853 des pièces pour tous les temps, et qui durent longtemps.

L'ANALYSE DE NOTRE EMPREINTE CARBONE, UN PILIER DE NOTRE STRATÉGIE #AIGLEPOSITIVEIMPACT

L'Accord de Paris est un accord mondial visant à **limiter le changement climatique** à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

Dans ce contexte, Aigle a souhaité établir un plan d'actions à la hauteur des enjeux climatiques, engageant l'ensemble des acteurs internes et de ses fournisseurs. L'analyse précise de son bilan carbone a permis à l'entreprise de définir une trajectoire réaliste vers une économie bas-carbone.

UN BILAN CARBONE SCOPE 1 ET 2

L'objectif d'un Bilan Carbone Gaz à Effet de serre (GES) est de comptabiliser l'impact des activités humaines sur le changement climatique. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année d'activité de l'entreprise des émissions directes et/ou indirectes des gaz à effet de serre en « tCO₂e= tonne équivalent CO₂ ». Ce bilan est nécessaire pour piloter notre activité dans un monde contraint énergétiquement et en transition vers une économie « bas carbone ».

Chaque année, nous actualisons le bilan des émissions GES de nos activités scope 1 et 2, réalisé selon la norme ISO 14 064, avec pour le calcul de l'année 2020, l'année 2019 comme point de référence.

Le périmètre de ce bilan concerne les activités d'Aigle International **sur le territoire français** suivant les **scope 1 et 2** comprenant les consommations de Gaz, Fuel, Essence, Électricité ainsi que les fuites en gaz réfrigérants.

Sur ce périmètre de calcul, le premier poste d'émission de Gaz à Effet de Serre est celui des émissions directes liées à des sources fixes de combustion (gaz naturel, gaz propane, fuel domestique et gazole non routier) ; viennent ensuite les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.



Indicateurs clés

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2020 est de 1537.28 /2019 et 1301.67/2020 de TCO₂eq en 2019 - soit une diminution de **270** tCO₂e, suite à la mise en place du télétravail et des confinements liés au Covid.

Version de la base Carbone® 19.

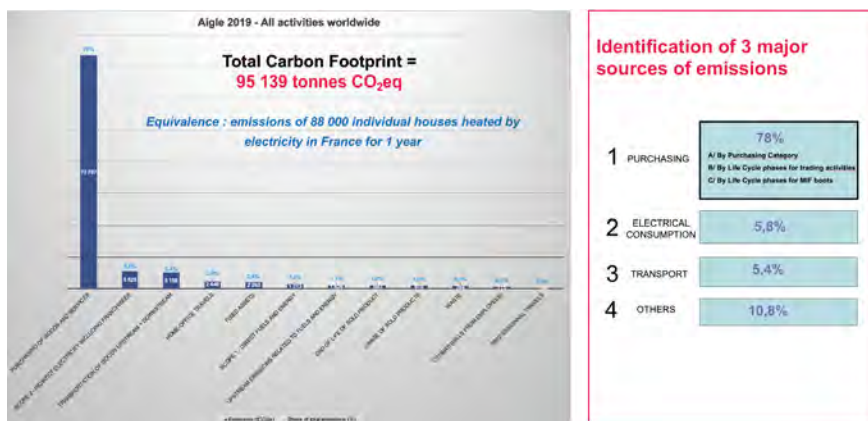
UN BILAN CARBONE SCOPE 3

L'année 2020 a été marquée par le démarrage d'une analyse précise de nos émissions de gaz à effet de serre : **notre bilan carbone 1 – 2 – 3 sur l'année de référence 2019.**

Le scope 3 est l'analyse sur le périmètre le plus abouti pour une entreprise, car il prend en compte les émissions depuis l'extraction des matières premières nécessaires à la production, jusqu'à la vente des produits en magasin puis leur fin de vie, en passant par la fabrication, le transport des produits et les émissions des sites. Ce premier bilan carbone scope 3 couvrant l'année 2019, s'est déroulé sur le 1^{er} semestre 2020 avec un niveau de précision élevé.

Dans la droite ligne de notre stratégie #AIGLEPOSITIVEIMPACT, ce bilan était clé pour définir les axes principaux de réduction de nos émissions.

Un de notre premier travail d'analyse a été de comprendre et de mesurer l'impact carbone de notre usine localisée en France, puis d'identifier les plus postes d'émissions les plus importants afin de construire notre plan d'actions pour la réduction carbone de ces postes. Le résultat de cette analyse est de **95 139 tonnes équivalent CO₂**.



- **Le poste majoritaire : 78 %** des émissions GES proviennent de nos achats de produits finis textiles/chaussant et achats de matières premières
- **Les 2 postes minoritaires** sont la consommation d'énergie et les transports

PLAN À 10 ANS DE RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS

Une fois le bilan et travail d'analyse effectué, Aigle a défini un **plan d'amélioration** sur l'ensemble de la chaîne de valeur et cible une diminution à hauteur de **- 46 % de ses émissions sous 10 ans**. Ce plan d'amélioration est construit et validé en partenariat avec **La Fondation GoodPlanet**.

Les grandes lignes de cette stratégie carbone seront détaillées en 2021 et seront mise en œuvre sur 10 ans – avec des objectifs de réduction chaque année.

Les 3 grandes actions sur lesquelles nous concentrons nos efforts pour la réduction de notre empreinte carbone sont :

1. Un travail sur la **collection produit** pour encourager l'achat de matière première à faible impact carbone
2. Une attention particulière à la gestion de nos **transports** et de notre **logistique**
3. Une attention particulière à nos **consommations d'énergie**

POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE, UN TRAVAIL DE FOND SUR NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET NOTRE TRANSPORT

MAÎTRISER ET ASSURER LE SUIVI DE NOS CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

La maîtrise de l'énergie et de nos consommations en France est un sujet que nous suivons depuis toujours pour des raisons écologiques et financières.

Ainsi, nos équipes Infrastructure et Maintenance assurent la vérification et le suivi régulier de nos installations dans une démarche de prévention.

Aigle s'est engagé ces dernières années sur l'optimisation de son process et sur l'amélioration de sa qualité par la mise en place d'un éclairage d'intérieur plus performant de technologie LED intelligent. Ce dispositif est maintenant déployé à 80% dans l'atelier de fabrication les travaux engagés ont bénéficié d'une prime CEE.

Dans le cadre des réductions et du pilotage des consommations d'énergies, des actions significatives ont été engagées sur le remplacement dans un bâtiment d'un ensemble de chauffage et de climatisation vétuste par une technologie plus performante de type VRV. Aigle a lancé l'audit de l'état des réseaux d'eau publique et de protection incendie afin de cibler les zones de faiblesse et déployer une maintenance préventive.

Et enfin, la mise en place d'un programme de suivi de toutes nos consommations d'énergies site, siège social et magasins via une plateforme de supervision et de pilotage.



Une baisse sur les consommations électrique - 8 % et gaz - 16 % est observée sur le site d'Ingrandes. Celles-ci sont dues à la période d'arrêt de production et la mise en place du télétravail du site lors du premier confinement.

La baisse de la consommation à l'Atelier 57, notre Siège Social, est de - 57 % : cela correspond à l'augmentation du télétravail en 2020, et à la mise en place d'actions comme l'installation de nos systèmes électriques en minuteriers (afin d'être fonctionnels sur les heures de bureau uniquement).

Consommations énergétique du site de production	2019	2020
Électricité (MW/h)	3 697	3 436
Gaz naturel (MW/h)	7 233	6 145
Fuel (L)	24 756	19 390
Eau (m ₃)	13 005	13 923

Consommations énergétique des magasins	2019	2020
Électricité (MW/h)	995	808
Gaz naturel (MW/h)	24	19

Consommations énergétique du siège social	2019	2020
Électricité (MW/h)	180	78



Indicateur clé

Consommations électricité France
(Site Industriel + Siège + Boutiques)
4 322 MW/H en 2020
vs 4872 MW/H en 2019.



Pour aller plus loin

Atteindre 50 % d'énergie renouvelable d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030 ans pour nos opérations en propre.

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

L'empreinte carbone des transports d'Aigle représente 5 % des émissions totales de l'entreprise. Les émissions dues au fret aérien sont majoritaires en émission alors qu'elles sont minoritairement utilisées. En effet, elles comptent pour **2,6 % des émissions totales** de carbone de l'entreprise. Le fret aérien est 100 à 500 fois plus émissif que le fret maritime par tonne.km.

Afin de limiter au maximum les kilomètres parcourus, les produits Aigle en provenance de fournisseurs asiatiques à destination des marchés asiatiques sont gérés en flux directs. Les achats réalisés pour les marchés européens sont centralisés sur l'entrepôt localisé en France, à Ingrandes, à côté de notre usine. Cette centralisation permet de consolider, pour chaque client, aussi bien les commandes de produits textiles ou chaussants – quels que soient les pays d'origine – que celles des bottes made in France fabriquées sur place. Cette consolidation optimise le transport par un meilleur remplissage des moyens de transport.

Flux amont

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, le transport amont (Flux fournisseur vers Ingrandes) est le plus générateur de CO₂. Afin de réduire notre empreinte sur l'environnement, nous maximisons le recours au transport par bateau, moyen le moins polluant par distance parcourue. Ci-dessous la répartition des moyens de transport pour le flux reçu à Ingrandes :

% DE RÉPARTITION EN PIÈCE DES MOYENS DE TRANSPORT POUR LES

RÉCEPTIONS INGRANDES



Sur l'année 2020, la part du fret effectué en aérien est resté stable, et la part du transport routier a diminué au profit du transport maritime.

Flux aval

Le flux aval est lui moins émetteur de gaz à effet de serre du fait de la proximité de ses points de livraison. En effet, 72 % du volume expédié est à destination de la France, quand 22 % sont vers le reste de l'Europe et seulement 6 % sont à destination du grand export.



Pour aller plus loin

En 2021, Aigle a pour ambition de **diminuer de 20 %** le volume transporté par air jusqu'à notre entrepôt à Ingrandes-sur-Vienne. Le fret aérien représentera **8 % de notre transport** (en quantité) en **2021**, et se stabilisera à **5 %** à l'horizon de **2023**.

POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE, UN TRAVAIL DE FOND SUR NOS COLLECTIONS DURABLES ET RESPONSABLES

Aigle souhaite apporter des solutions concrètes pour construire une mode plus durable, plus respectueuse de la planète et des populations. Connue pour la durabilité de nos produits, Aigle pérennise un modèle de production respectueux de l'environnement. Des pièces conçues avec l'envie sincère de créer un impact positif, et de protéger notre environnement pour continuer à en profiter sans compter. Au travers de nos collections et des fonctions support, nous nous efforçons de réduire l'impact environnemental, tout en nous assurant de répondre aux besoins de nos clients.

LE CAOUTCHOUC MATIÈRE PREMIÈRE NATURELLE

Notre laboratoire localisé au sein de notre usine, a élaboré un mélange appelé « gomme », à partir de caoutchouc naturel, et dont la recette est tenue secrète depuis plus d'un siècle. Le caoutchouc naturel apporte des caractéristiques techniques indispensables, comme la robustesse, la résistance à l'abrasion, l'amorti et souplesse. La sève, matière vivante, est extraite de l'arbre appelé **Hévéa** par le biais d'un processus de récolte lent. L'arbre offre **½ verre par jour et par arbre de sève, qui se reconstitue naturellement**. Un peu moins de 2 kg de caoutchouc sont nécessaires à la fabrication d'une paire de botte. Aigle a conscience de ce don de la nature et prend soin de cette matière jusque dans son procédé de fabrication.

L'arbre Hévéa n'est pas présent partout dans le monde, cet arbre a besoin d'un climat particulier pour se développer. Nos fournisseurs de caoutchouc naturel sont situés en Thaïlande (1/3) et au Vietnam (2/3). Nous avons étendu la diffusion de notre Code de Conduite des Partenaires AIGLE à tous les acteurs de la filière caoutchouc naturel de notre manufacture. Notre Trader est certifié FSC et toutes les plantations avec lesquelles il est associé sont soit éligibles à cette certification soit certifiées. Nos plantations répondent au RainForest Alliance de la Région garantissant la compliance Sociale, Environnementale & Sociétale.



Pour aller plus loin

Nous contribuons au travers de nos partenaires, à garantir les bonnes conditions de travail, un revenu supplémentaire et un cadre de vie par le développement des cultures multiples au sein des champs d'hévéa. Nous souhaitons renforcer l'insetting (compensation carbone intégrée) & l'agroforesterie qui sont un support fort de la diversification des agriculteurs. En 2023, nous débuterons l'exercice de traçabilité sur la filière Hévéa des bottes négoce.

LES BOTTES AIGLE : CIRCUIT-COURT & PRODUCTION LOCALE

Environ 70 % de nos bottes Aigle, en valeur, sont créées en France, à Ingrandes. Produire et consommer localement fait partie de notre ADN.

Si notre matière première naturelle, l'hévéa, provient de pays sources basés en Asie du Sud-Est (Thaïlande et Vietnam), 100 % de nos partenaires sont européens dont 65 % sont français. Cela nous permet de limiter notre empreinte carbone en travaillant, dès que cela est possible, avec des partenaires proches de notre usine.

NOTRE LABELLISATION « ORIGINE FRANCE GARANTIE »

Nous défendons un savoir-faire tricolore : notre manufacture historique est un véritable bijou dans lequel 200 maîtres caoutchoutiers confectionnent nos bottes chaque jour depuis 1853.



Les bottes fabriquées dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne sont labellisées **Origine France Garantie** depuis 2016. Ce label, renouvelé avec succès en 2019 pour trois ans, nous permet de poursuivre notre engagement en faveur de la promotion du **savoir-faire français**.



Indicateur de performance

Entre 76 % et 90 % du prix de revient de nos bottes réalisées sur notre site d'Ingrandes est sourcé en France en 2020 sur 4 références produits.

Pour aller plus loin

Dès septembre 2021, Aigle produira a première botte enfant Made In France dans notre Manufacture à Ingrandes Ceci une première étape pour notre entreprise qui œuvrera pour augmenter cette production au fur et à mesure.

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER DES COLLECTIONS ÉCO RESPONSABLES

Chez Aigle, nous croyons en un modèle respectueux du monde qui nous entoure, et ceux qui choisissent Aigle choisissent de s'engager avec nous. En 2020, Aigle a entamé une démarche d'éco-conception afin de rendre ses collections encore plus responsables.

Nous avons identifié 3 leviers sur lesquels différentes actions ont été menées :

- Un grade de **qualité premium** assurant une durabilité de nos articles dans le temps
- Des **matières responsables** fabriquées à partir de fibres recyclées, biologiques ou respectueuses du bien-être animal
- Un produit fabriqué et sourcé dans de **bonnes conditions de travail et environnementales**

En ce sens, un premier modèle de baskets a fait son apparition chez Aigle fin 2020 : la Rubber Sneaker. Cette paire de baskets tendance, aux lignes urbaines et unisexes représente un premier pas vers l'écoconception : la semelle est composée de 50% de caoutchouc naturel, la tige est composée de 100% de polyester recyclé, tout comme les lacets, la doublure se compose d'un mélange de coton et de polyester recyclés également. Cette paire de baskets est aussi désirable qu'éco-responsable !



Pour aller plus loin

Dès 2021, une collaboration avec une marque écoresponsable, Faguo, sera proposée à nos clients. Et d'ici 2022, 50% de notre collection sera éco-conçue.

UNE VOLONTÉ D'INTÉGRER DES MATIÈRES DURABLES ET RESPONSABLES

Textile Exchange

Notre bilan carbone a mis en lumière qu'une part dominante de nos émissions de gaz à effet de serre provient de nos achats, notamment des achats de matières premières. En 2020, nous avons initié un travail de fond sur nos collections pour réduire notre impact carbone. Dans un premier temps, nous avons agi sur la sélection des matières en privilégiant des matières à base de **fibres recyclées, des matières biologiques ou des matières respectueuses du bien-être animal**, tout en préservant les performances attendues.



En 2020, Aigle est devenu membre de Textile Exchange, une organisation mondiale à but non lucratif qui certifie et garantit les matières responsables vis-à-vis de l'environnement. Utiliser des matières responsables certifiées permet aux marques de prendre le pas sur l'éco-conception de leurs produits. Textile Exchange a un impact positif sur le climat en accélérant l'utilisation de matériaux préférés dans l'industrie textile mondiale.

L'organisme Textile exchange a développé des programmes de certification, de plus en plus connus par les consommateurs :

- Coton : **GOTS, OCS**
- Polyester, polyamide : **GRS**
- Laine : **RWS**
- Duvet : **RDS**

Aigle sélectionne des matières certifiées par Textile Exchange pour le développement de ses collections écoresponsables. Dans cette logique, Aigle fait également évoluer son parc fournisseurs qui doit aussi répondre aux exigences de Textile Exchange. Ce changement vertueux permet à chacun de nos partenaires d'initier avec nous un changement positif pour l'environnement.

Pour aller plus loin

L'analyse de notre collection actuelle a révélé que la majorité de nos produits sont conçus à base de polyester. Cette matière synthétique est indispensable à la création de vêtements techniques. En privilégiant l'utilisation de polyester recyclé nous pouvons réduire de presque la moitié nos émissions de GES sur l'achat de matières textiles.

Réduire nos utilisations de PFC

Les Perfluorocarbures (PFC) sont des molécules hydrophobes pouvant être utilisées dans les apprêts des tissus imperméables ou déperlants. Considérées aussi comme Gaz à Effet de Serre (GES), nous avons pris la décision en 2016 de réduire l'utilisation des tissus contenant des PFC dans nos collections.



Tout en maintenant un niveau de déperlance élevé, la majorité de nos vêtements contre la pluie sont désormais PFC « free » (= PFC0) et les PFC8 ayant eux été bannis.

Notre objectif est de faire progresser la part des matières déperlantes sans PFC dans nos collections.



Indicateur de performance

Répartition des PFC en PE20/ AH20.
58 % PFC0 – 42 % PFC6 (vs : 24 % PFC0
– 74 % PFC6 – 2 % PFC8 en 2019).



Pour aller plus loin

Aigle a l'ambition de proposer des collections 100 % PFC Free d'ici 2023.

Respecter le bien-être animal

Aigle n'utilise plus de fourrure animale dans ses collections. Nos actions pour préserver le bien-être animal ne se limitent pas à l'abandon de la fourrure, elles portent également sur la laine et le duvet.

En 2021, la mise en place d'indicateurs pertinents permettra de mesurer l'évolution des quantités de pièces fabriquées dans des matériaux durables et responsables (Ex : polyester recyclé, coton organique, duvet responsable, laine recyclée).

Le pilotage de notre plan d'actions pour augmenter la part de ces quantités à court et moyen termes sera ainsi assuré.



Pour aller plus loin

Nous avons établi le plan de transformation de nos collections afin d'affirmer la position de Aigle en tant que marque responsable (cf tableau ci-dessous).

Actions	Objectif % 2021	Délai
Garnissage des parkas à base de fibres recyclées ou du duvet RDS	100 %	Collection Hiver 2021
Doublures en fibres recyclées	100 %	Collection Hiver 2023
Matières principales en fibres recyclées ou organiques	30 %	Collection Hiver 2023
Fournitures tissées personnalisées en fibres recyclées	100 %	Collection Hiver 2023

L'OPTIMISATION ET LA MAÎTRISE DE NOS SYSTÈMES DE PRODUCTION

UN GRADE DE QUALITÉ PREMIUM

Selon une étude menée par L'IFOP en juin 2019 sur un échantillon de 4500 personnes en France, à Hong Kong, au Japon et en Chine, la qualité/durabilité est le critère n° 1 de choix des consommateurs Aigle. En 2020 nos standards qualité sont alors devenus encore plus exigeants.

Les plans de contrôle ont été renforcés tant au niveau de la qualité de fabrication que de la performance des matières :

- Les critères d'acceptation d'une production ont été revus en 2020 avec nos fournisseurs qui ont adapté leurs méthodes de contrôle sur leurs lignes de fabrication. AQL (Acceptance Quality Level) 1,5 / 2,5 (vs 2,5 / 4 en 2019).
- Des « Tests packages » ont été définis par catégorie de produits afin de tester la résistance des matières ainsi que leur performance technique et leur conformité aux réglementations.
- Concernant nos bottes, afin de garantir une utilisation optimale à nos clients, chacune d'entre-elles subit un test manuel d'étanchéité.



Indicateur de performance

Taux de retour (AI - EMEA).
0,21 % en 2020 (vs 0,5 % 2019).

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Chez Aigle, nous valorisons nos déchets et contribuons au recyclage de nos produits sur notre site d'Ingrandes.

Pour optimiser la gestion des déchets dans le cadre de sa production, Aigle suit mensuellement leur quantité par type de traitement (déchets enfouis, incinérés, recyclés).

Sur l'exercice 2020, **53,9% des déchets produits** sur notre site industriel d'Ingrandes-sur-vienne a été **valorisé**.

Concernant les déchets de caoutchouc vulcanisé sans doublure textile, une nouvelle filière partenaire de recyclage a quant à elle été validée en début d'année 2020. La matière est transformée par un procédé de granulation pour être transformée en sous couches d'aires de jeu.



Indicateur de performance

Pourcentage de déchets valorisés du site de production : **53,9%** en **2020** (51,1% en 2019) ;
Tonnage total de déchets du site de production : **532,56 tonnes** en **2020** (550,98 tonnes en 2019).

👉 Pour aller plus loin

En 2021, nous avons un projet de partenariat avec Plaxtil (en cours de validation), concernant les déchets de masques AIGLE afin de développer une économie circulaire et transformer nos déchets en seconde vie.

UNE PRODUCTION ÉCO-RESPONSABLE

Notre système de production de bottes en France a été conçu pour être responsable.

Notre matière première, le caoutchouc, est une matière naturelle, et son processus de récolte est lent et minutieux. Dans le respect de cette ressource, nous avons optimisé son utilisation en réduisant au maximum la perte et les déchets. Notre processus de récupération des chutes permet de récupérer le caoutchouc non vulcanisé et également des doublures.

Ainsi, sur les modèles standards de bottes, produits en grande quantité, le taux de matière recyclée oscille entre 30 et 35 %.

Afin de limiter notre consommation de matières premières, nous pratiquons le recyclage d'une partie de nos déchets en interne, et tout au long de la chaîne de production : 89,8 % du caoutchouc « non vulcanisé » est réutilisé, sans perdre ses propriétés.

Elles sont par la suite directement réintroduites lors de la première étape de mélange des différents ingrédients nécessaires à la préparation de la gomme. Celle-ci servira ensuite à concevoir les différentes parties de la botte, notamment la tige et les renforts. Les chutes de doublure composées de caoutchouc non vulcanisé et de tissu sont, quant à elles, préalablement broyées et réduites en confettis, puis réinjectées dans une gomme spécifique destinée à réaliser des semelles premières.

Voici un schéma valorisant l'utilisation de caoutchouc recyclé sur une botte :

- Dans nos tiges
- Dans nos renforts (matière recyclée à + de 80 %)
- Dans nos premiers caoutchoucs
- Dans certaines de nos semelles



DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

SOUTENIR LA PROTECTION ET LA SAUVEGARDE DES AIGLES EN FRANCE



l'aigle est l'animal totem et le symbole de notre marque. Ces 7 espèces présentes en France sont menacées d'extinction sur notre territoire.

Aigle est une entreprise engagée dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Depuis 2017, Aigle est partenaire de la LPO et a renouvelé son contrat de 3 ans, jusqu'en 2023. Nous portons ensemble un projet visant à permettre aux experts des aigles de se mettre en action sur le terrain, pour sensibiliser, prévenir et guérir ces espèces.

Cet engagement permet un soutien global des 7 espèces d'aigles en France ainsi que des programmes de protection spécifiques mis en place depuis 2018. Sans ces actions, la sauvegarde ne serait pas possible à ce niveau de suivi et d'actions de préservation en France.

Bilan de la troisième année de notre engagement

Sauvegarde des espèces

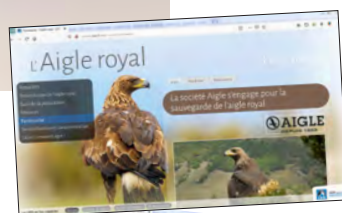
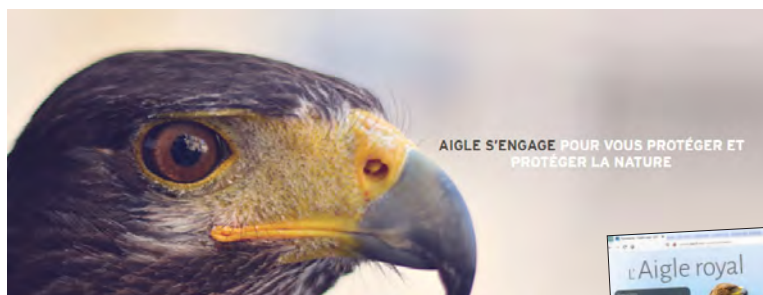
Notre soutien et financement du **Réseau National Aigle Royal** en France, permet le comptage, le suivi et la sauvegarde des couples d'aigles royaux en France. Relancé en 2018, grâce à notre partenariat, le réseau permet l'observation et une meilleure connaissance de la présence de ces espèces sur l'ensemble du territoire. Chaque année, le nombre de couples observés augmentent permettant ainsi un plan d'actions adapté dans le maintien de cette espèce en France.

La relance de ce réseau, réparti sur l'ensemble du territoire, permet notamment de mieux surveiller les couples d'aigles royaux et ainsi d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution de l'espèce. Ce réseau suit plusieurs indicateurs : les couples cantonnés, les couples suivis, les couples reproducteurs, les jeunes à l'envol ainsi que le nombre de surveillants.

Autres actions grâce à notre partenariat :

- Soutien et financement des centres de soins, afin de récupérer les aigles blessés, de les soigner puis les relâcher, lorsque cela est possible.
- Suivi et maintien du protocole « Vigilance Poison » en France pour les 7 espèces d'aigle, permettant des analyses biologiques pour mieux comprendre les raisons des décès.
- Suivi et maintien du protocole « Electrocutation/Percussion » avec ENEDIS & RTE pour limiter l'impact des lignes électriques, permettant un plan d'actions dédiés.

Grâce à notre partenariat, nous participons au financement du Plan National d'Actions pour la sauvegarde du **Balbuzard Pêcheur** et du **Pygargue à Queue Blanche**. Ce plan permet pendant 10 ans de mener une protection totale de ces deux espèces par l'ensemble des acteurs territoriaux (associations, parcs nationaux, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage...) en France.



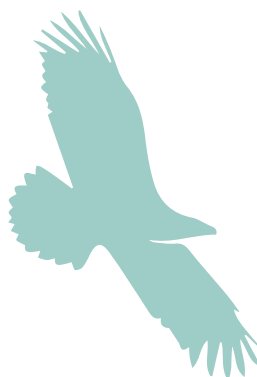
Supports de communication et de pédagogie

- Déploiement d'un casque virtuel
- Le site et la présentation de notre partenariat
- 8 lettres d'information mensuelles
- 1 dépliant et des kakémonos d'identification Aigles
- 1 mallette informative : silhouette Aigle royal taille réel, kit de 16 silhouettes de rapaces, banque d'images, etc



Pour aller plus loin

Nos actions prévues pour l'année 2021 :
Le renouvellement pour 3 ans de notre partenariat, jusque 2023



LE PROJET DE PERMACULTURE SUR NOTRE SITE INDUSTRIEL A INGRANDES

Après une première étape fin 2019, nous avons planté, sur le principe de la permaculture, les premières graines de notre jardin collectif tout au long de l'année 2020 sur notre site d'Ingrandes.

Accompagnés par Api'Zone à travers 12 ateliers de formation aux principes de la permaculture, et deux ½ journées de travail de préparation du sol et de plantation, nos salariés ont réalisé une première récolte en 2020.

Un reportage de France 3 Région a mis à l'honneur le projet d'entreprise et le travail collectif de l'équipe AIGLE pour l'environnement. Le partage d'une culture commune, la bienveillance, l'ouverture d'esprit, et l'invitation à faire une pause sont les valeurs portées par ce projet.

En 2021, nos équipes à Ingrandes poursuivront l'aménagement de l'espace potager et installerons des infrastructures invitant chaque salarié et visiteur du site à participer à ce projet.



Indicateur de suivi

5 bénévoles & Surface de plantation : 20 m²



ENJEUX SOCIÉTAUX

SENSIBILISER ET AGIR POUR DEMAIN



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE MISSION COLLECTIVE

L'aventure Positive Impact de Aigle est marquée par un puissant volontarisme. Et nous sommes convaincus que cette détermination doit se vivre **collectivement**. Nous ne pourrions pas répondre seuls aux problématiques émergentes - notamment à celles liées à la consommation dans le secteur de la mode et à la mise en place d'une économie circulaire. Pour rendre concret le rêve d'une mode plus durable, et en écho à notre raison d'être - *"Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas"* - nous devons développer notre collaboration avec nos **clients et nos utilisateurs**, solidifier nos **partenariats**, renforcer nos liens avec les **acteurs locaux**, construire des **alliances nouvelles** et faire vivre nos **engagements communs**.

L'année 2020 a été marquée pour Aigle par une **accélération des collaborations avec nos parties prenantes**. Ces travaux nous permettent d'affirmer nos engagements en matière de développement durable, de renforcer nos méthodologies et de contribuer à un impact collectif.

NOS ENGAGEMENTS INSTITUTIONNELS

Afin de placer l'action de Aigle dans un effort global nécessaire pour atteindre l'objectif de limiter le dérèglement climatique, notre entreprise s'est alliée à plusieurs initiatives pour agir collectivement et avoir un maximum d'impact.

Fashion Pact

En Juin 2020, Aigle s'est engagé aux côtés des signataires de l'initiative Fashion Pact. Lancé en août 2019 lors du G7 de Biarritz, le Fashion Pact a pour objectif de réunir tous les acteurs de la mode et du textile et de définir des objectifs communs autour de trois enjeux pour réduire l'impact environnemental de leur secteur : le climat, la biodiversité et les océans.

Les membres du Fashion Pact se retrouvent régulièrement pour échanger sur des thématiques concrètes liées aux changements climatiques et aux solutions opérationnelles. Cette série d'engagements à vocation à être déclinée en actions par chaque entreprise.

LES SIGNATAIRES

ADIDAS - AIGLE - ALDO GROUP - ASICS - AUCHAN RETAIL - BALLY - BESSON CHAUSSURES - BESTSELLER -
BONAVERI - BURBERRY - CALZEDONIA GROUP - CAPRI HOLDINGS LIMITED - CARREFOUR - CHANEL - CHLOE -
CELIO - DAMARTEX GROUP - DCM JENNYFER - DECATHLON - DESIGUAL - DIESEL - EL CORTE INGLES - ERALDA -
ERMENEGILDO ZEGNA - EVERYBODY & EVERYONE - FARFETCH - FASHION3 - FUNG GROUP - GANT -
GROUPE GALERIES LAFAYETTE - GAP INC. - GEOX - GROUPE BEAUMANOIR - GROUPE ERAM - GROUPE ETAM -
GROUPE IDKIDS - GROUPE ROSSIGNOL - GRUPPO ARMANI - HANS BOODT MANNEQUINS - HØM GROUP - HERMES -
HERNO - HOUSE OF BAUKJEN - INDITEX - KARL LAGERFELD - KERING - KIABI - LACOSTE - MANGO -
MATCHESFASHION.COM - MONCLER - MONOPRIX - NIKE - NOABRANDS - NORDSTROM - PAUL & JOE -
PRADA S.P.A. - PROMOD - PUMA SE - PVH CORP. - RALPH LAUREN - RUYI - SALVATORE FERRAGAMO -
SELFRIDGES GROUP - STELLA MCCARTNEY - TAPESTRY - TENDAM

Dans le cadre du Fashion Pact, Aigle s'est engagé à :

- **Réduire de - 30 % ses gaz à effet de serre d'ici 2030**
(quand Aigle a décidé d'aller encore plus loin et de réduire ses GES de - 46 % d'ici 2030).
- **Soutenir des forêts** gérées durablement d'ici 2025 et lutter contre la déforestation,
- **Éliminer d'ici 2025 les emballages plastiques inutiles** en B2C et en B2B d'ici 2030,
- Remplacer au moins la moitié des **emballages plastiques** restant par du **100 % recyclés** en B2C d'ici 2025 et d'ici 2030 en B2B,
- **Atteindre 25 % de sourcing de matières premières à faible impact** d'ici 2025 (nos matières premières clés sont à faible impact climatique (ex : bio, régénérative, durable, etc.),
- **Atteindre 50 % d'énergie renouvelable** d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030 dans leurs propres opérations,
- Soutenir des actions en faveur de la **biodiversité** d'ici fin 2021.

Accord de Paris et CCNUCC

L'Accord de Paris est une initiative des Nations Unies qui rassemble 197 pays pour lutter contre le changement climatique. Ratifié en 2016 par la France, il vise à maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, afin de limiter les perturbations du système Terre.

Les entreprises s'engagent en signant une Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques alignée avec les principes de l' Accord de Paris. L'objectif ultime de cette convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre « à un niveau qui empêche toute perturbation induite par l'homme du système climatique ». Aigle est signataire depuis juillet 2020 et s'engage comme les autres marques à réduire d'au moins 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.



Pour aller plus loin

Pour aller encore plus loin, Aigle s'est engagé à réduire ses émissions **de 46 % d'ici 2030**.

UN Global Compact

Le Pacte mondial (Global Compact en anglais) est une initiative des Nations Unies lancée en 2000, qui vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable et à intégrer et promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

La signature du Pacte mondial est une **démarche volontaire** de la part Aigle qui a rejoint le mouvement en octobre 2020. Les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et à remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP). Ces 4 thèmes regroupent les 10 principes illustrés ci-dessous :



DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS AVEC NOS FOURNISSEURS ET NOS PARTENAIRES

NOTRE CODE DE CONDUITE AIGLE

Chez Aigle, acheter durable et responsable implique de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains. Des critères d'exigence et de transparence ont été définis et sont appliqués en interne comme chez nos partenaires.

Le Code de Conduite des Partenaires Aigle est aligné avec les 10 principes universellement reconnus du pacte Global Compact des Nations Unies. Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs afin d'encadrer l'ensemble de nos achats de produits finis, ainsi que nos achats de matières premières pour nos bottes fabriquées dans notre manufacture.

En parallèle de cette démarche, AIGLE défend un comportement d'achat auprès de ses collaborateurs qui s'engagent, au travers d'un code de conduite interne, à lutter contre la corruption et le conflit d'intérêt.



Pour aller plus loin

Nous nous engageons :

En 2021, à effectuer une refonte complète de notre Code de Conduite des Partenaires AIGLE.



Indicateurs clés

92 % en 2020 (=2019)
de signatures de notre
Code de Conduite
des Partenaires
par nos fournisseurs.

LA RÉALISATION DE NOS AUDITS SOCIAUX

En 2019, Aigle est devenu officiellement membre de l'association ICS, pour principalement évaluer les conditions de travail chez ses fournisseurs et les accompagner dans une démarche de progrès.

ICS, « **Initiative for Compliance and Sustainability** » est une initiative multisectorielle qui a pour objet l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. ICS est composée de 48 enseignes de détail dans les secteurs économiques du textile, de la chaussure, des produits électroniques, de l'alimentaire et de l'ameublement.

ICS permet aux sociétés membres de collaborer avec des outils partagés, de mutualiser les audits, et ainsi de contribuer à réduire le nombre d'audits simultanés dans les usines. Les membres de l'ICS partagent leurs connaissances et leurs meilleures pratiques.

Les usines sont auditées sur la base de 9 critères :



Les audits sociaux ont débuté fin 2019 chez nos fournisseurs de produits finis. Notre objectif est d'auditer l'ensemble des sites de fabrication de produits finis actifs d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2021.

À l'issue d'un audit, un score composé d'une lettre suivie d'un pourcentage est attribué au membre. Cette note est découpée comme suit :

- Lettre (A – E) = criticité des non-conformités observées
- Pourcentage = pourcentage de réponses conformes au standard.

Notre parc fournisseurs évolue selon nos besoins. Pour cela, des audits sont initiés dans les usines avec lesquelles Aigle démarre un nouveau partenariat, et sont renouvelés tous les 2 ans pour nous assurer de la conformité de nos partenaires à nos standards.

Aigle a souhaité aller encore plus loin dans le choix de ses fournisseurs en utilisant la note attribuée aux usines comme critère d'évaluation et de référencement des fournisseurs.



Indicateur de suivi

45 % de fournisseurs
rang 1 évalués A – B
selon le rating ICS.



Pour aller plus loin

Nous nous engageons :

En 2023, à débiter les audits sociaux
chez les fournisseurs de rang 2.

En 2025, à collaborer uniquement
avec des fournisseurs de produits finis
évalués A – B ≥ 80 % selon ICS.

NOS PARTENAIRES

Ulule



ULULE

Aigle et Ulule sont aujourd'hui partenaires et œuvrent pour la promotion du **Made in France**. En effet, être une marque française est une fierté pour Aigle qui a pour ambition de préserver et transmettre son savoir-faire tricolore.





Ulule est le premier incubateur participatif de projets à impact positif social ou environnemental. C'est aussi une plateforme de crowdfunding (financement participatif), leader en Europe, permettant à des porteurs de projet de bénéficier d'un soutien financier ainsi que d'un accompagnement personnalisé dans la réalisation de leur projet. Une communauté de 3 millions de membres a déjà permis à 30 000 projets de voir le jour.

Partenaires depuis 2020, Aigle et Ulule ont lancé un appel à projets destiné à encourager les jeunes entrepreneurs français dans la réalisation de projets Made in France et éco-conçus. Une initiative qui a du sens pour Aigle puisque la marque perpétue un esprit pionnier depuis 167 ans.

Nous avons choisi de soutenir des entreprises dont le projet était :

- **Éco-conception** : la conception du produit ou du service intègre la protection de l'environnement
- **Impact positif** : le projet a pour ambition d'avoir un impact positif sur notre quotidien afin de préserver notre futur
- **Made in France** : le projet détient ou est éligible au label « fabriqué en France »

Grâce à Aigle, les projets sélectionnés ont pu bénéficier de :

			
Accompagnement	Soutien financier	Réalisation vidéo	Visibilité
En amont et tout au long de la campagne de financement participatif.	Pour 1 € versé, Aigle versera 1 € supplémentaire sur la collecte, dans la limite de 3 000 €.	Pour présenter le projet et le promouvoir en cours de collecte.	Mise en avant de la campagne via un dispositif de communication porté par Aigle et Ulule.

Voici la liste des 4 projets soutenus par Aigle ;



Pousse-Pousse : box thématiques mensuelles pour aider les abonnés à adopter un mode de vie plus responsable (zéro déchet)



Ensemble: cosmétique upcyclée, bio et zéro déchet : shampoings, après-shampoings et nettoyants corps solides qui revalorisent les ressources de la planète.



Nomads-Surfing : planches de surf labellisées « Ecoboard », accessoires, dérives et vêtements respectueux de l'environnement. Dérives fabriquées à partir de filets de pêche recyclés.



Glouglou : porte-gourde universel et écoresponsable fabriqué à la main en France dans un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Ces quatre projets sont en lien avec la démarche Aigle Positive Impact. Tous partagent les valeurs que sont le Made in France, l'éco-conception et la conviction que chaque geste compte pour laisser un impact positif sur la planète. En parallèle, Ulule a lancé le magazine So good dont Aigle est devenu partenaire en 2021. Il s'agit d'un trimestriel papier dédié à l'optimisme et à celles et ceux qui font bouger les lignes.

1. Accompagnement stratégique et opérationnel pour la réduction de notre impact carbone

GoodPlanet accompagne Aigle sur divers projets RSE, dont l'objectif est de traduire notre stratégie en actions opérationnelles. Un état des lieux des émissions de GES répertoriées dans notre bilan carbone nous a permis d'identifier ensemble des actions stratégiques pour réduire notre empreinte carbone, sur des indices de temps plus ou moins long. Dès l'année 2020, nous avons commencé à mener des actions associées à un calcul précis de baisse de notre empreinte carbone sur la base de changements opérationnels. En avril 2021, Aigle et GoodPlanet présenteront la stratégie détaillée pour atteindre notre objectif de réduction de nos GES de - 46 % d'ici 2030.

2. La sensibilisation de nos collaborateurs au Positive Impact

Le programme #AiglePositiveImpact qui est au cœur de notre stratégie d'entreprise, est porté par l'ensemble de nos collaborateurs.

Afin de sensibiliser chacun aux sujets environnementaux et sociétaux, et développer en continu nos connaissances, Aigle propose des contenus pédagogiques.



AIGLE
DEPUIS 1952

POSITIVE
IMPACT
STRATEGIE

La Fondation GoodPlanet déploie différents programmes de sensibilisation auprès des entreprises sur ces sujets. En décembre 2020, elle a réalisé une visio conférence participative auprès des équipes au siège et en retail pour Aigle. Dressant un portrait sur l'état de notre planète en matière d'écologie et de droits humains, GoodPlanet a invité chacun à répondre à des quizz en live pour tester son niveau de connaissance sur ces sujets et poursuivre son apprentissage.

Cette expérience a aussi été l'occasion de revenir sur l'ensemble des projets à impact réalisés et avancés en 2020 chez Aigle, et ceux à venir en 2021-2022 pour poursuivre notre transformation.

Alliance pour la conservation du Japon

Aigle est partenaire de l'Alliance pour la Conservation du Japon, organisation environnementale. En collaboration avec d'autres marques du secteur de la mode, nous sensibilisons à la préservation de la nature. Les membres de l'association sélectionnent et soutiennent plusieurs initiatives qui mènent des activités de conservation de l'environnement.

SENSIBILISER NOS COMMUNAUTÉS À UNE MODE CIRCULAIRE

Dans la droite ligne de son programme Aigle Positive Impact, nous œuvrons pour une mode responsable. Pour cela, nous sensibilisons nos parties-prenantes à l'**économie circulaire** et facilitons leur **passage à l'acte**, afin qu'ils ne jettent plus les vêtements qu'ils n'utilisent plus, pensent trop abimés ou passés de mode. Nous avons la conviction que nous ne changerons pas les comportements en pointant du doigt, mais en éveillant les consciences et en proposant des alternatives crédibles.

RRR CAMPAGNE FRANCE



Après une première édition de la campagne #RRR (Re-Pair, Re-Use, Re-Cyle) ayant mobilisé 75 marques et acteurs de la réutilisation/réparation, cette nouvelle prise de parole s'est déroulée du 2 au 10 octobre

2020, et a été relayée par les signataires de ReFashion (Éco-organisme de la filière textile française Éco TLC). Cette année Aigle a participé, avec **100 signataires**, à cette campagne digitale ayant pour but la sensibilisation à l'économie circulaire et plus précisément à la réparation, la réutilisation des produits encore en état et le recyclage de ceux en fin de vie. Chaque marque s'est engagée à poster sur leurs réseaux sociaux respectifs, des messages de sensibilisation. Une performance boostée par l'effort et l'engagement collectif avec 21M d'impressions en 2020 - vs 17M en 2019.



Sur les 648.000 tonnes de tissu/linge/chaussure mis chaque année sur le marché en France, seulement 38,1 % sont à ce jour collectés pour être recyclés. Quand on sait que 99,5 % des tissus collectés auront une deuxième vie, Aigle a décidé de faciliter l'action de recyclage de ses consommateurs.

Nous avons déployé, dans certaines de nos boutiques situées au cœur des villes de France, des box de collectes afin d'inciter nos consommateurs à venir déposer leurs vêtements trop usés.

Réparer

Des vêtements qui tombent bien et qui se réparent, c'est une évidence. Parce que la mode ne devrait pas être éphémère, **des ateliers de couture sont organisés le 10 octobre en partenariat avec Bobines & Combines dans nos boutiques**, pour apprendre à recoudre un bouton ou à faire un ourlet. Rendez-vous à Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux et Lille pour vous inscrire à un des créneaux disponibles.



RRR CAMPAGNE JAPON



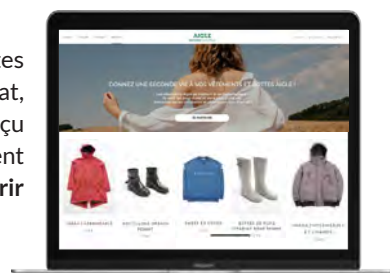
8 % des ventes de T-shirts de notre collection ont été reversés à **More Trees**, organisation de conservation des forêts, dirigée par le musicien lauréat d'un prix académique, M. Ryuichi Sakamoto.

Ce don a été utilisé pour les actions More Trees de conservation des forêts au Japon.

SECOND SOUFFLE, NOTRE PLATEFORME DE SECONDE MAIN

Dans cette même démarche de sensibilisation à l'économie circulaire, Aigle a lancé en octobre 2020 une plateforme de seconde main, le Second Souffle. Elle rend concrète nos actions en faveur de la réparabilité des produits, le recyclage des vêtements ou la réduction de l'empreinte carbone.

Aigle propose à ses clients de recycler les vêtements et bottes qui dorment dans leurs placards et de bénéficier de bons d'achat, valables sur [Aigle.fr](https://www.aigle.fr) et sur [Second Souffle](https://www.secondsouffle.com). Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné pour être immédiatement prêt à l'emploi, et à prix doux. **Nos clients peuvent ainsi acquérir des produits Aigle à 30 ou 40 % du prix initial.**





Du savoir-faire aux matières utilisées, la durabilité des produits et leur capacité à accompagner nos clients « pour tous les temps et pour longtemps » est au cœur de l'ADN de Aigle depuis 1853.

NOTRE GREEN WEEK ET LE PROJET DE PLANTATION D'ARBRES

Cette année chez Aigle, le black Friday, nous l'avons préféré vert. Engagé pour une mode plus responsable, Aigle a pris le contrepied de cette date symbole de la Fast Fashion, en ne faisant aucune promotion et en activant une opération en faveur de l'environnement. Nous avons fermé notre e-shop le vendredi du black Friday, préférant ainsi re-diriger nos clients vers notre site d'achat de produit de seconde main, Second Souffle. Pendant une semaine, nous déployé une campagne « 10 entrées en magasin = 1 arbre planté » : une manière symbolique de détourner le black Friday et sensibiliser nos clients à une mode responsable et à la protection du monde qui nous entoure. L'affluence en magasin nous a permis de planter 1100 arbres.

La reforestation s'est faite aux alentours de notre usine à Ingrandes, dans la Vienne aux Trois Moutiers. La parcelle est en bord de route, à moins d'une heure de route de notre usine d'Ingrandes. Nous avons mené ce projet en partenariat avec la pépinière NAUDET, entreprise leader français du reboisement.



Cette même semaine, à Hong Kong, Aigle a sensibilisé ses consommateurs à une mode plus responsable et durable : 5 % des ventes totales du Black Friday a été versé à Redress, organisation environnementale à Hong Kong.



REDRESS

ÊTRE SOLIDAIRE AVEC NOS DONNÉS ASSOCIATIVES POUR ACCOMPAGNER CEUX QUI EN ONT BESOIN

UN SOUTIEN DURANT LE CONFINEMENT

Don Masques Made in France

Durant la pandémie de Covid 19, Aigle a souhaité être acteur de la solidarité nationale et venir en aide aux communautés.

Notre manufacture à Ingrandes s'est reconvertie, le temps du premier confinement, dans la fabrication de masques barrière. Ces masques ont été destinés en priorité à nos collaborateurs (2 masques par salarié), et à diverses organisations locales : communes d'Ingrandes sur Vienne (700), Maillé (755) et Chenevelles (100), Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut (800), CHU de Poitiers (30) et MJC La Renardière de Châtelleraut (262).

AIGLE SOLIDAIRE



Un grand merci

À l'occasion de l'opération #ProtègeTonSoignant, Aigle a reversé 15% des ventes des masques réalisés du 27 au 5 avril et du 24 au 27 avril. Nous vous adressons un grand merci !



Des sabots pour les hôpitaux

Aigle a aussi fait don de bottes en caoutchouc aux agriculteurs et de sabots aux infirmières. Aigle continue d'écouter ceux qui en ont besoin. 300 paires de sabots ont été fournies au personnel de différents CHU.



Masques Made In France

Des textiles aux matières, il n'y a eu un jour - grâce à des salariés volontaires, solidaires et engagés, les ateliers de la manufacture AIGLE d'Ingrandes ne cessent de produire des masques barrières. Un grand merci à nos équipementiers qui nous ont rapidement fournis à la fabrication de masques afin de fournir les associations locales. Une reconnaissance éternellement renouvelée !



Don à l'initiative Protège ton soignant

Pour rendre hommage à ceux qui ont été en première ligne durant l'épidémie, Aigle a choisi de s'engager auprès de #PROTEGETONSOIGNANT : lors de deux opérations sur deux weekends - sur le site e-commerce - Aigle s'est engagé à reverser 15 % des ventes à. Le don de Aigle a été valorisé à 12 977,5 €.



Don aux agriculteurs et sans abris touchés par la crise

Pour les sans-abris, fortement touchés par le virus et l'isolement lors de la période de confinement, Aigle a soutenu l'association **La Mie de Pain**. Cette association distribue des repas et des couchages et dispose d'une structure de réinsertion pour les personnes SDF. Aigle a accompagné les maraudes en fournissant **750 polaires**.

Agriculture et maraîchage biologique

Aigle a également soutenu les entreprises françaises de maraîchage biologique certifié ou en transition vers l'agriculture biologique, intégrant des intérimaires durant cette période. Aigle a mis des paires de bottes à disposition de 7 exploitations agricoles. Ainsi, chaque membre des équipes et leurs saisonniers ont pu être équipés grâce à notre savoir-faire. Aigle a identifié ses entreprises selon leur proximité avec notre usine, ou sur recommandation de l'association **Solidarité Paysan**.

Association	Don
Ferme Ty Coz	51 paires
Savez vous planter des choux	10 paires
Mr Giraudet / Mr Pontonnier / Mr Tartivel / Mr Charry	35 paires
Ferme de Pierre Jacobs	7 paires

Au global, Aigle a envoyé 103 paires de botte.

UN SOUTIEN PÉRENNE À DES ASSOCIATIONS LOCALES



L'association « **Atout Solidaire** » est un atelier de « customisation » et une boutique de vente de vêtements cédés par des partenaires industriels du textile. **Ce chantier d'insertion** a permis, en 2018, la concrétisation d'une vingtaine de contrats pour des femmes âgées de 21 à 61 ans. En 2020, nous avons fait le don de **2 387 pièces** (vêtements, bottes et chaussures).



Créée à l'initiative de bénévoles du Secours Catholique en 1993, l'**Association Fringuette** a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'accès à un emploi salarié.

L'association est conventionnée en qualité d'A.C.I. (Atelier et Chantier d'Insertion). Elle emploie 30 personnes en insertion autour des activités suivantes :

Collecte et tri de vêtements de seconde main, vente de vêtements de seconde main, création d'accessoires de mode et retouches couture etc.

Aigle soutient cette association, située dans la Nouvelle Aquitaine, via des dons. En 2020, nous avons fait le don de **9 261 pièces** (vêtements, bottes et chaussures).



Nous participons à l'envoi d'un ou plusieurs containers, via l'**Association France Touraine Madagascar**, constitué de matériels agricoles, d'outillages, de fournitures scolaires, de vélos, de vêtements, jouets, vaisselles... qui sont délivrés à la ferme école d'Antsirabe, située dans le secteur d'Antsahasoa. Le bénéfice de ses activités permet de faire fonctionner la ferme école. Le collège et lycée rassemblent près de 400 élèves dont 140 internes.

En 2020, nous avons envoyé **4 508 pièces** (vêtements, bottes et chaussures).



Afin d'aider les plus démunis, Aigle collabore une nouvelle fois en 2020 avec **les Restos du Cœur**. Grâce à ces dons, nous faisons vivre également deux piliers des Restos : Emploi et l'Aide aux gens de la rue.

Aigle soutient les **Restos du Cœur de la Vienne** en 2020, par le don de **1 416 pièces** (vêtements, bottes et chaussures).



Aigle participe aussi au développement de l'association **ALTEA CABESTAN** avec le don de produits défectueux ainsi que de chutes de matériaux textiles ou cuirs. En novembre 2018 l'association Altea Cabestan intègre un nouveau service : Remise à Flot. L'atelier de couture produit des sacs, de la bagagerie, des accessoires et des produits déco en matières recyclées récupérées auprès d'entreprises et particuliers du secteur.

En 2020, Aigle a fait le don de **312 pièces** (vêtements, bottes et chaussures).

Bilan 2020 :

Association	Don 2020
Fringuette	9 261
Atout Solidaire	2 387
France Touraine Madagascar	4 508
Les Restaurants du Cœur	1 416
Altea Cabestan	312



Indicateur clé des dons au global

20 634 pièces données à des association
en 2020 vs 12 089 en 2019. En hausse de 71 %.

NOS VENTES DE PRODUITS SOLIDAIRES

Parka bags et masques

Durant la période COVID, Aigle est venu en soutien à l'association Solidarité Paysans en reversant une partie des bénéfices récoltés sur la vente de ses masques en tissu COVID vendue sur son e-shop et en boutique (3 € par masque vendus).

Quelques mois plus tard, durant notre campagne hivernale « **Pour tous les temps et pour longtemps** », Aigle a mis en avant ses produits phares, ses doudounes colorées, pour exposer la durabilité de ses parkas. Pour tout achat d'un de ces modèles de doudounes, nos clients ont reçu un parka bag écoresponsable, permettant de ranger sa parka à la fin de l'hiver. = **2 € par parka bag reversés à Solidarité Paysans.**

Nous avons mené cette action en partenariat avec **GIFTS FOR CHANGE**. L'engagement de ce partenaire est de concevoir des produits responsables et solidaires, éco-conçus, Made in France ou Europe.

Aigle a décidé de soutenir l'association solidarité Paysans, afin d'accompagner et défendre les familles et préserver l'emploi des agriculteurs.

Nous avons reversé 17,248 € à cette association par la vente de nos produits solidaires.

Les jours engagés

Durant la période des ventes privées réservées à nos clients adhérents au programme de fidélité Aigle, **5 % des bénéfices de ces ventes** a été reversé à **GoodPlanet (15,000 euros)**. Le projet que nous avons soutenu en collaboration avec notre partenaire est un projet pour favoriser **l'autonomie des femmes pour une agriculture durable** en Loire-Atlantique.

La Fondation GoodPlanet déploie différents programmes de terrain en faveur de l'écologie. Ce projet accompagne les femmes agricultrices vers plus d'autonomie, dans le but de les aider à trouver leur place au sein de l'exploitation et de soutenir leur volonté de changement vers une agriculture durable. Nous avons récolté 15 000 € grâce à cette action solidaire.



DONNER VIE À NOS ENGAGEMENTS SUR NOS LIEUX DE TRAVAIL ET DANS NOS RÉGIONS

NOTRE SIÈGE SOCIAL, LE SYMBOLE DE NOS ENGAGEMENTS

Aigle a emménagé dans de nouveaux bureaux en mars 2020 : L'ATELIER 57. Ce nouveau lieu de vie s'inscrit dans la volonté de réinventer nos façons de travailler ensemble avec un impact positif sur notre environnement.

Aigle est un acteur écoresponsable, soucieux de contribuer à la protection de la planète en réduisant ses consommations d'énergies et en recyclant ses équipements et consommables.

Le point de départ ? L'existence de bureaux ouverts, de lieux de convivialité et de multiples salles aux formats variés, invitent à travailler ensemble différemment, pour gagner en intelligence collective.

Un concept de restauration dématérialisée Popchef



Une cantine digitale éco-responsable, locale et française

Nous avons mis en place un frigo alimenté tous les matins de plats frais, avec un menu qui change chaque semaine. Des plats généreux, préparés à partir de produits frais et de saison sont proposés chaque jour.

Pop Chef propose un service responsable pour un meilleur impact environnemental et sociétal : packaging écoresponsables, livraisons conditionnées par des caissons réutilisables, transport électrique.

La transparence et traçabilité des produits est un facteur important pour nous : les produits sont locaux et français pour 95 % d'entre-eux, et le tout fait maison.

Et afin d'œuvrer pour le « zero gaspillage alimentaire », Pop Chef proposent des dons alimentaires au Resto du Cœur et autres associations locales.



#stopauxcapsules



L'ATELIER 57 dispose de nouvelles machines à café en grains. Les cafés Kawa viennent de fermes et coopératives. Les zones de production du café (de l'Arabica) se situent entre les tropiques et à plus de 1000 m d'altitude. Les cafés viennent donc d'Amérique Centrale & du Sud, Afrique.

Entretien des locaux

Cleany⁺



Pour nous accompagner dans le nettoyage et l'entretien de nos locaux, nous collaborons avec Cleany, l'entreprise de nettoyage responsable.

- Produits de nettoyage respectueux de l'environnement labellisés ECOVERT
- Gestion écologique des consommables

Recyclage de nos déchets



Il n'y a aucune poubelle individuelle à L'Atelier 57. Lemon Tri nous accompagne dans le recyclage de nos déchets grâce à l'installation **de box de tri à disposition des équipes**. Tous nos déchets sont ainsi collectés, triés et conditionnés, puis envoyés dans des filières de recyclage en circuits courts en France.

En 2020, nous avons collecté **934 kg de déchet** qui ont été revalorisés par la société partenaire.

Voici la répartition de nos déchets :



71 kg

Bouteille
et canette



616 kg

Papier
et carton



206 kg

Autre déchet



41 kg

Verre

Grâce à ce partenariat, nous avons économisé des ressources naturelles dont voici les bénéfices :



14 575 l

D'eau
sauvée



4 MW/H

D'énergie
économisée



530 kg

De CO₂ évité



1 682 kg

De matières
non extraites

Électricité

Afin de réduire notre consommation d'énergie, tout le système d'éclairage du Siège est sur minuterie et s'allume uniquement sur les horaires de bureaux.

Papier recyclé

Tout le papier utilisé chez Aigle est 100 % recyclé.

FAIRE RAYONNER NOTRE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Faire découvrir nos métiers fait partie des valeurs historiques de notre entreprise.

Fort de cet engagement, nous avons développé en 2017 notre parcours de visite du site industriel pour offrir la possibilité au plus grand nombre de découvrir notre savoir-faire français de plus de 160 ans. Cela nous permet de mettre en lumière ceux qui le font vivre chaque jour : **nos Maîtres caoutchoutiers**.

Ainsi la visite de notre site industriel historique à Ingrandes permet chaque année à plus de **1 000 visiteurs** de :

- Découvrir notre site
- Connaître l'histoire atypique de notre site d'Ingrandes-sur-Vienne
- Comprendre le processus de fabrication d'une botte et valoriser ses techniques
- Mettre à l'honneur le Made In France et faire preuve de transparence vis-à-vis de nos consommateurs.

Nous poursuivons notre partenariat avec les organismes locaux comme l'**Office de Tourisme de Châtellerault**, et avons mis en place un partenariat avec la **Région Nouvelle Aquitaine**, grâce à un soutien financier nous permettant de développer notre activité patrimoniale et touristique. Notre site est désormais présent dans le **Guide du Routard des entreprises et usines** à visiter en France.

En 2019, nous avons accueilli **1 092** visiteurs, venant de tous horizons (Europe, Asie, Amérique...) montrant une croissance de cette activité de **+ 7 % vs 2018**. Début 2020, la même tendance est observée, confirmant nos engagements dans le processus de valorisation de nos savoir faire. La pandémie de COVID19 et les diverses mesures gouvernementales mises en place dans le but de protéger la santé de tous, nous ont contraints d'arrêter d'accueillir du public jusqu'à la fin de l'année 2020.

Nos efforts collectifs, aussi bien en interne qu'en externe, nous permettront d'ouvrir nos portes au public en 2021 dès que les mesures gouvernementales le permettront, afin de poursuivre nos engagements.

Pour aller plus loin

Notre prochain projet est la création du musée Aigle, véritable outil de valorisation de notre héritage sur le territoire, et pédagogie pour la découverte de métiers uniques en France. Ce projet démarré en 2019, et dont les premiers éléments de conception nous sont apparus en 2020, se poursuivra en 2021.

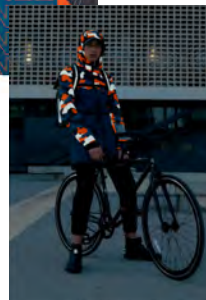
ENCOURAGER L'ÉCO-MOBILITÉ AUPRÈS DE NOS CONSOMMATEURS ET COLLABORATEURS

Collaboration Aigle X Urban Circus pour promouvoir le déplacement à vélo dans les villes

Aigle a à cœur de proposer des solutions concrètes pour changer les habitudes et respecter notre environnement. Privilégier les transports tels que le vélo, le e-scooter, la marche ou la trottinette sont des options qui permettent aussi de se maintenir en bonne santé.

Fin 2020, Aigle a développé une collaboration avec la marque Urban Circus, jeune start up de moins de 1 an qui développe des vêtements pour retrouver le plaisir de se déplacer librement dans univers urbain parfois hostile. Ensemble, nous avons créé des pièces alliant mode et haute visibilité pour les éco-riders afin d'améliorer les déplacements quotidiens, être visible, et rester stylé.

Pour aller plus loin, Aigle a proposé un partenariat à double sens avec des partenaires réparateurs de vélos, offrant 10 % sur la collection pour toutes personnes venant faire réparer son vélo.



Mise en place de l'indemnité kilométrique pour nos collaborateurs

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires de 2020, les parties signataires ont souhaité mettre en place pour une durée d'un an une indemnité kilométrique visant à soutenir les employés qui utiliseraient leur vélo pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette initiative est en ligne avec la volonté de la marque Aigle de contribuer à un monde meilleur et d'inciter aux changements.

Ce levier d'action est important auprès des collaborateurs et permet de promouvoir la pratique du vélo et du sport, de développer la santé et le bien-être des collaborateurs, et de diminuer l'impact environnemental lié à la mobilité urbaine.

Aigle a élargi le « remboursement transport » (déjà existant au sein de l'entreprise pour les voitures/motos selon un barème) à un mode de déplacement plus éco responsable : le vélo classique ou à assistance électrique.

Cette indemnité, calculée selon le barème suivant : 0.25 €/km parcouru, dans la limite de 200 € par an et de 18.18 € par mois, est attribuée à chaque salarié déclarant auprès du service des Ressources Humaines se déplacer à vélo entre son domicile et le lieu de travail.



PERSPECTIVES 2021

Notre dynamique d'entreprise Aigle Positive Impact est un mouvement d'entreprise, qui se diffuse dans toutes les branches de Aigle. Elle nous a conduit en 2020 à un changement structurant en devenant **entreprise à mission**, et en inscrivant dans ses statuts sa raison d'être : « *Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas* ».

Notre stratégie d'entreprise s'appuie sur nos 3 piliers fondateurs (PRODUCT, PEOPLE, PLANET), qui orientent toutes nos actions Positive Impact et insufflent notre dynamique pour avancer un pas après l'autre et construire une mode plus durable.

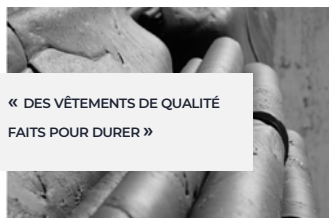


Notre raison d'être

« Permettre à chacun de **vivre pleinement des expériences** sans laisser **d'autres empreintes** que celles de **ses pas** ... »

AIGLE
POSITIVE
PRODUCTS

Des produits respectueux



« DES VÊTEMENTS DE QUALITÉ
FAITS POUR DURER »

AIGLE
POSITIVE
PEOPLE

Faire que chaque geste compte



« AIDER NOS CLIENTS ET NOTRE
COMMUNAUTÉ À S'ENGAGER »

AIGLE
POSITIVE
PLANET

Protéger & préserver la nature



« AIDER À PRÉSERVER LA NATURE
COMME ELLE DEVRAIT ÊTRE »

En 2021, Aigle a pour ambition d'aller plus loin encore et d'accélérer ses engagements et actions.

1. Notre priorité : la réduction de notre empreinte carbone avec la présentation en avril 2021, avec GoodPlanet, de notre plan pour atteindre notre objectif de réduction de - 46 % de notre empreinte carbone d'ici 2030.

Dans cet engagement, Aigle a l'ambition d'obtenir la certification B-Corp en 2021. Le mouvement B Corp porte à travers le monde des valeurs fortes de changement pour faire des entreprises « **a force for good** » et distingue celles qui réconcilient but lucratif (for profit) et intérêt collectif (for purpose). Il s'articule autour de 5 domaines d'impact : Gouvernance, Collaborateurs, Collectivité, Environnement et Clients.

B Corp certifie les entreprises qui intègrent dans leur modèle d'affaires et dans leurs opérations des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux.

2. Des produits stylés et respectueux : l'accélération de notre écoresponsabilité

- Atteindre plus de 40 % de **produits éco-conçus** fin 2021 et 50 % en 2022
- Développer l'**affichage environnemental** et mettre en lumière l'impact environnemental exact de chaque produit, son lieu de fabrication précis ainsi que sa note en audit social
- Développer notre **plateforme Second Souffle** lancée en octobre 2020
- Développer le **Made in France**, avec notre première Botte enfant, produite dans notre Manufacture à Ingrandes en 2021
- Poursuivre notre partenariat avec Ulule & So Good, et devenir partenaire de La Caserne (plus grand accélérateur de transition écologique dédié à la filière mode et luxe en Europe) pour **soutenir les jeunes entrepreneurs**
- Développer les collections co-branding avec des **marques éco-responsables** (Collaboration avec Faguo en avril 2021)
- Soutenir la **biodiversité** (Lpo) et la reforestation (Merci Raymonde)



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La transcription de la directive européenne sur le reporting extra-financier a donné lieu durant l'été 2017 à la publication d'une ordonnance et de son décret d'application remplaçant le dispositif actuel de reporting RSE dit « Grenelle II ». (Décret n° 2017-1265 en date du 9 août 2017 et de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017)

Avec ce nouveau dispositif de « déclaration de performance extra-financière » (DPEF), l'intention est de passer de l'exhaustivité précédemment exigée par l'article 225 du Grenelle 2, à une approche de « pertinence » de la conformité réglementaire.

Conformément à cette nouvelle réglementation, AIGLE INTERNATIONAL SA a demandé à un organisme tiers indépendant un rapport comportant une attestation relative à la conformité et à la sincérité des informations.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de reporting appliquée par AIGLE INTERNATIONAL en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Elle précise l'organisation du processus de collecte, de validation et de consolidation des indicateurs, les responsabilités aux différents niveaux du processus et les définitions utiles à la bonne compréhension des données demandées.

Périmètre

Le périmètre des informations RSE intégrées dans la déclaration de performance extra-financière, doit être le périmètre de consolidation financière.

Pour cet exercice, nous avons privilégié un périmètre Monde, dès que cela était possible, pour notre reporting incluant le Siège social de PARIS 16, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, les magasins détenus en propre, nos trois filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne & Espagne), et les filiales asiatiques qui sont principalement des joint-venture sur des activités de distribution retail (Chine, Taïwan, Hong Kong, Mongolie, Philippines, Japon).

La majorité de nos informations traitent d'un périmètre Europe. Cependant, nous tendrons d'augmenter progressivement ces données à nos filiales asiatiques et y développer les bonnes pratiques en menant avec elles des premières actions dans le cadre de nos engagements et de nos valeurs.

Sauf exception, les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 correspondant à l'exercice financier du GROUPE AIGLE INTERNATIONAL.

Les exceptions feront l'objet d'une mention explicite au sein du rapport.

Périmètre de consolidation

Pour l'exercice 2020, les données sont publiées pour le périmètre français du Groupe Aigle qui représente à lui seul 100% du CA consolidé et 100% des effectifs consolidés. Sur ce périmètre cible, le taux de couverture global est de 49,19 %, avec un détail par pilier comme suit :

- Informations sociales : 41.5 %
- Informations environnementales : 58,1 %
- Informations sociétales : 40.8 %

Période de reporting

Aigle International a opté pour une consolidation des données sur la période comptable de l'année 2020. Sauf indication contraire, tous les indicateurs RSE reflètent l'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2020.

Historique

Afin de pouvoir comparer les résultats d'une année sur l'autre, l'historique des informations reportées, lorsqu'il est disponible, couvre les années N-1, N-2, avec les méthodologies correspondantes.

Collecte des données

Les données sont recueillies directement auprès des contributeurs RSE des pôles d'activités ou auprès des directions concernées par la direction RH. Le calendrier de rédaction du rapport s'articule sur une production des indicateurs durant les mois de janvier et février puis une rédaction des commentaires associés.

Cartographie des risques

En 2019, nous avons défini et identifié nos risques et enjeux principaux en matière de RSE, en mettant en face de chaque risque, les conséquences pour notre entreprise et nos activités. Nous avons ainsi pu déterminer pour chaque catégorie si elle représentait un risque significatif. Ainsi, nous avons défini la cartographie des risques selon une hiérarchisation des enjeux. Ces enjeux ont été validés par le Comité Exécutif de l'entreprise.

En 2020, nous avons fait évoluer la cartographie des risques ainsi que la hiérarchisation de nos enjeux, en ligne avec notre stratégie AIGLE POSITIVE IMPACT nous pouvons mesurer l'avancée de nos actions et des indicateurs et faire de ce rapport un vrai outil de pilotage.

Il est toutefois à préciser, que certaines catégories, évaluées sans risque significatif pour l'activité sont quand même traitées dans notre rapport et font l'objet d'engagements

ou plans d'actions, car nous les considérons comme majeurs dans les valeurs d'engagement de l'entreprise.

Eu égard à notre activité, nous avons considéré que les informations suivantes n'étaient pas pertinentes : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable.

Précisions méthodologiques

Indicateurs sociaux et sociétaux

Les informations sociales et qualitatives sont collectées de manière centralisée par le département RH pour chacun des périmètres. Les données RH sont établies sur les mêmes définitions et bases de calcul que celles du bilan social d'Aigle International SA.

Indicateurs environnementaux

Les informations environnementales sont collectées à partir des sources suivantes : fichiers de suivi sous Excel, factures, rapports d'audit environnementaux, rapport de consommation d'eau, registre de suivi des déchets, bordereaux de suivi des déchets, etc.

Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par un cabinet spécialisé dans le calcul carbone des entreprises, le cabinet RSE Développement.

REMERCIEMENTS

AIGLE remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette Déclaration de Performance Extra-Financière :

- Toutes les contributrices et contributeurs internes, pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance.
- Les parties prenantes externes : clients, partenaires, organismes qui ont bien voulu témoigner de leurs expériences et engagements aux côtés de Aigle.
- Pilote et rédactrice en chef : Mélanie Pinsolle.
- L'équipe de rédaction : Fabienne Sagory, Benoît-Loïc Martin, Angélique Tarral-Idrio, Calypso Feracci, Camille André, Juliette Roigt, Genevieve Richard, Karine Devant, Giuliana Piras, Nathalie Maroleau, Nathalie Blanchet, Céline Gaboriaud, Samuel Joly, Valery Groleau, Virginie de Maillard, Constance Gautrin, Quentin Dissais, Louise Delamaire, Cléophée Millet, Eva Hicheri, Chloé Meffre, Carole Cicciu, Valerie Groleau, Jérôme Vaugouin, Mélanie Pinsolle.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle.

Ce rapport est imprimé sur du papier certifié FSC ou PEFC par une imprimerie certifiée Imprim' Vert.

Exercice clos le 31 décembre **2020**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LES INFORMATIONS RSE

AIGLE INTERNATIONAL
ZI Saint Ustre - CS 30755
86107 CHATELLERAULT CEDEX

www.groupey.fr



AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

GRUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée – Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International – Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT Cedex – Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 – APE 6920 Z – TVA : FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE – FUTUROSCOPE – LA ROCHE-SUR-YON – LUÇON – NANTES – NIORT – PARIS



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹ :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau du site industriel d'Ingrandes sur Vienne (SI), du Siège social de Boulogne Billancourt (SS), des magasins (MG) détenus en propre, des filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne) et des filiales asiatiques (Chine, Japon, Taïwan, Philippines, Hong Kong) et couvrent entre 40,83% et 58,07% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ **Informations sociales** : Formation via la masse salariale consacrée à la formation, nombre de jours de formations internes consacrées au maintien de notre savoir-faire de maître caoutchoutier; les conditions de santé et de sécurité au travail via les taux de fréquence & taux de gravité; L'organisation du dialogue social via le nombre de réunions IRP ; Emploi, les embauches et les licenciements via le nombre de sorties CDI. Egalité de traitement, les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via l'index égalité F/H.

Informations environnementales : Economie circulaire, les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets via le tonnage total déchets du site de production & pourcentage déchets recyclés ; Changement climatique, les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit via les montants en tCO₂e Scope 1, 2, 3 ; Pollution, les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement via l'indicateur sur les grammes COV émis par paire de bottes fabriquées en France

Informations sociétales : Engagements sociétaux en faveur du développement durable, l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local via la moyenne du prix de revient des matériaux bottes sourcés en France; Sous-traitance et fournisseurs, la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale via le pourcentage de fournisseurs et partenaires ayant signés le code de conduite ;

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre les mois de décembre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Conclusion


Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire :

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter les règles de constitution du référentiel de reporting notamment à travers la formalisation des fiches indicateurs (méthodologies de calcul, description des documents sources) afin de fiabiliser les process et canaux de collecte des indicateurs clés de performance.

Fait à Niort, le 05 Mars 2021

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT



GROUPE Y Audit

Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable